



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**L'ÉCOLE**  
change la vie !

Dossier de rentrée 2024-2025



# Sommaire

## Chiffres clés de la région académique de Guadeloupe 4

### 1. Des élèves qui réussissent 8

1.1 Faire progresser tous les élèves à l'école primaire	10
1.2 Bien apprendre au collège	12
1.3 Réussir au lycée professionnel	14
1.4 L'école pour tous	16
1.5 L'école partout	18
1.6 Favoriser la santé et le bien-être des élèves	20

### 2. Des femmes et des hommes qui changent la vie 22

2.1 Renforcer la politique de ressources humaines (plan RH 2026)	24
2.2 Former les professeurs en continu	26
2.3 Réformer le recrutement et la formation initiale	28
2.4 Faire vivre les valeurs de la République	30

### 3. Des enjeux qui définissent l'avenir 32

3.1 Une administration qui se modernise	34
3.2 Développer les compétences numériques	36
3.3 Rapprocher l'école de l'entreprise	38
3.4 Se mobiliser pour la transition écologique	40
3.5 Créer les conditions de l'engagement pour transmettre les valeurs de la République	42
3.6 Jeunesse : Service National Universel	44
3.7 Jeunesse : le sport à l'école	46
3.8 Favoriser la mobilité européenne et internationale	48



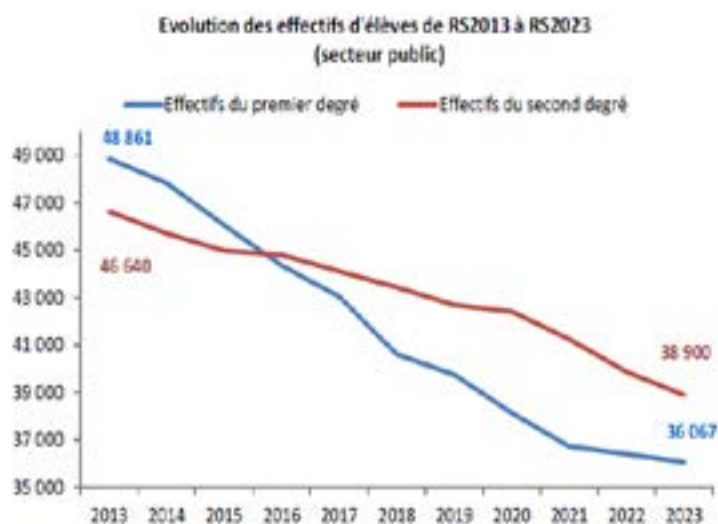
# Chiffres clés de l'académie

## Les examens

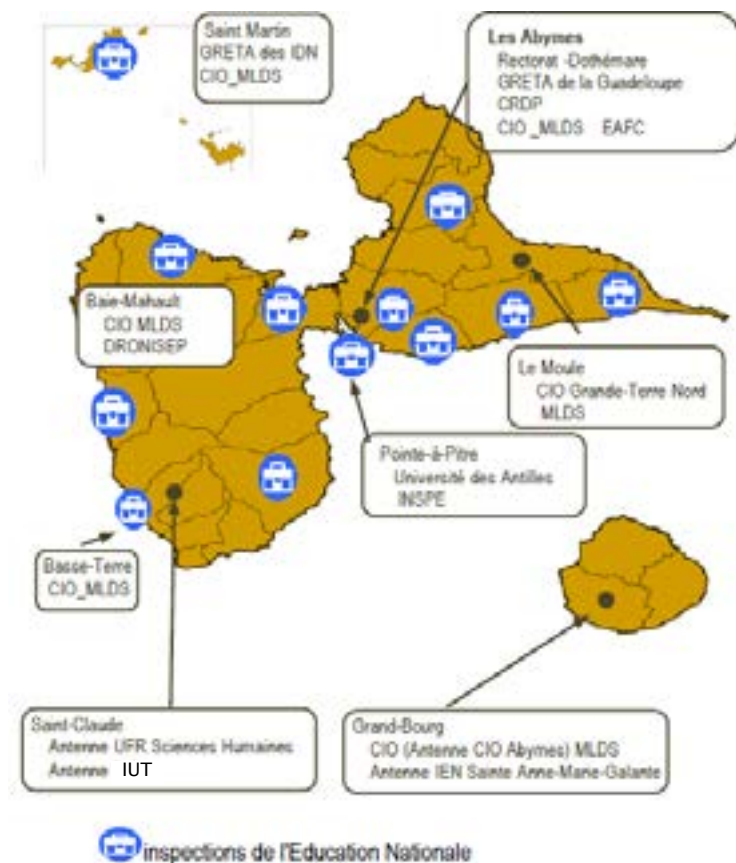
### Taux de réussite aux examens

	2022	2023	2024*
DNB	85,3%	86,9%	82,2%
CAP	77,5%	78,1%	78,9%
Baccalauréat général	95,3%	93,5%	93,9%
Baccalauréat technologique	93,9%	93,4%	93,4%
Baccalauréat professionnel	75,3%	81,3%	82,8%
Baccalauréat toutes filières	88,4%	89,4%	90,2%
BTS	67,8%	69,2%	ND

\*Données provisoires: session 2024



## Les services académiques



## Lexique

EAFC - Ecole académique de la formation continue  
 CIO - Centre d'information et d'orientation  
 Canopé - Réseau de création et accompagnement pédagogique  
 DRONISEP - Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions  
 INSPE - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
 GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement

## Contacts

Adresse Rectorat de la Guadeloupe  
 ZAC de Dothémare BP 480  
 97183 Les Abymes Cedex

SAPCG-Pôle Statistiques: [ce.sapcg-ssa@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.sapcg-ssa@ac-guadeloupe.fr)

Parc d'activité de la Providence  
 Téléphone 0590 47 81 00  
 Fax 0590 47 81 01  
 courriel : [ce.rectorat@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.rectorat@ac-guadeloupe.fr)

[www.ac-guadeloupe.fr](http://www.ac-guadeloupe.fr)

## Les chiffres clés de l'Académie de Guadeloupe

Public et Privé sous contrat

283 écoles (R24)  
 85 collèges et lycées (R24)  
 40 359 écoliers (R24)  
 22 491 collégiens (R24)  
 17 453 lycéens (R24)  
 2 725 lycéens en Post Bac (R24)  
 3569 apprentis (R22)  
 10 248 personnels (R22)  
 Un budget de 819 millions € (R23)

## Budget académie de Guadeloupe - Exercice 2023

Source D.B.M. (Division du Budget et des Moyens)

Enseignement privé du 1er et 2nd degrés	48 026 901 €
Enseignement scolaire public du 1er degré	252 192 967 €
Enseignement scolaire public du 2nd degré	401 749 429 €
Soutien de la politique de l'Éducation Nationale	32 532 340 €
Vie de l'élève	84 819 333 €
<b>Total</b>	<b>819 320 970 €</b>
dont rémunérations	764 558 000 €

# Chiffres clés de l'académie

## Prévisions d'effectifs Rentrée 2024 - Académie

### Premier degré

	public	privé sous contrat	ensemble
Pré-élémentaire	13 950	1 637	15 587
Elémentaire	21 193	3 140	24 333
Enseignement spécialisé	422	17	439
<b>Total 1er degré</b>	<b>35 565</b>	<b>4 794</b>	<b>40 359</b>

### Second degré

	public	privé sous contrat	ensemble
1er cycle	19 788	2 703	22 491
2nd cycle général et technologique	10 219	827	11 046
2nd cycle professionnel	5 901	506	6 407
<b>Total 2nd degré</b>	<b>35 908</b>	<b>4 036</b>	<b>39 944</b>

### Post-Bac en lycée

	public	privé sous contrat	ensemble
CPGE, STS et autres post-bac(**)	2 248	477	2 725
Total 2nd degré et Post-bac en lycée	38 156	4 513	42 669
<b>Ensemble</b>	<b>73 721</b>	<b>9 307</b>	<b>83 028</b>

(\*)Données issues du Constat validé par le MEN (ONDE et SYSCA), élèves sous statut scolaire dans les établissements sous tutelle du Ministère de l'éducation national

(\*\*) Postbac: CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), STS (sections de techniciens supérieurs), et autres : DCG (Diplôme de comptabilité générale), DNMADE ((diplôme national des métiers d'art et du design)...

## Les établissements au 30/09/2023 - Académie

### Les écoles

	public	privé sous contrat	privé hors contrat	ensemble
Maternelles	104	1	10	115
Élémentaires	164	14	25	203
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>318</b>

### Les collèges et lycées\*

	public	privé sous contrat	privé hors contrat	ensemble
Collèges	46	6	10	62
Lycées général et technologique	9	4		13
Lycées professionnels	7	4		11
Lycées polyvalents	8	1		9
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>95</b>

(\*) Le lycée agricole n'est pas pris en compte.

(\*\*)Autres établissements : CREPS, écoles d'infirmières, centre des métiers d'art...

GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement OF-CFA : Organise de formation par apprentissage

INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

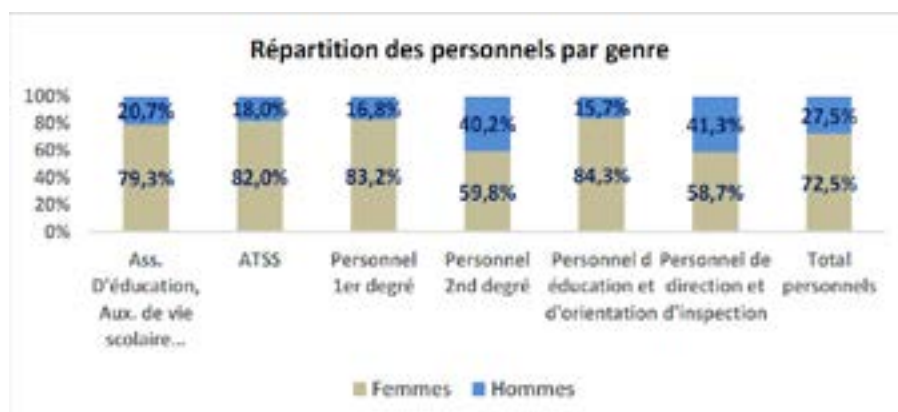
<b>Ensemble</b>	<b>338</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>413</b>
-----------------	------------	-----------	-----------	------------

## Apprentissage au 31/12/2022

	Etablissement	Effectifs
CFAPAG (PU)	1	277
GRETA de la Guadeloupe (PU)	1	203
GRETA-CFA SXM SBH (PU)	1	17
OF-CFA SBH (PU)	1	41
OF-CFA CHAMBRE DES METIERS (PR)	1	544
OF-CFA CCI (PR)	1	95
CFA agricole et MFR (PU/PR)	2	84
OF-CFA privés	29	2 308
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>3 569</b>

## Les personnels(\*) au 30/11/2023 - Académie

Personnels enseignants 1er degré - Secteur public	2 781
Personnels enseignants 1er degré - Secteur privé SC	239
Personnels enseignants 2nd degré - Secteur public	3 949
Personnels enseignants 2nd degré - Secteur privé SC	442
Personnels de direction et d'inspection (dont 136 personnel de direction, 36 d'inspection et 12 directeurs de Segpa )	187
Personnels d'éducation et psychologues de l'orientation (dont 133 personnels d'éducation et 77 psychologues de l'orientation ( 31 pour le 1er degré et 46 pour le 2nd degré)	220
ATSS : Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers et personnels de Service et de Santé	830
Ass. d'éducation, Aux. de vie scolaire et pers. de surveillance	1762
<b>Total</b>	<b>10 410</b>









# 1. Des élèves qui réussissent

# 1.1

## FAIRE PROGRESSER TOUS LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

### À RETENIR

- Amélioration des résultats et réduction des écarts en mathématiques et en français
- Renforcement et accompagnement du pilotage pédagogique des directeurs d'école
- Formation contextualisée et appropriation des ressources nationales : guides, nouveaux programmes

### AU NIVEAU NATIONAL

→ Les priorités définies par le ministère visent à assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin.

Les dispositifs et les ressources didactiques et pédagogiques mises à disposition soutiennent l'opérationnalisation de ces priorités. Les évaluations repères maintenant étendues à tous les niveaux de l'école élémentaire objectivent les performances des élèves. En réponse aux réalités des contextes d'exercice, adossée à la recherche, la formation initiale et continue contribue à développer l'expertise des professionnels. Les plans mathématiques et français, le conseil académique des savoirs fondamentaux offrent un cadre structurant à la stratégie de chaque académie.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ L'analyse des évaluations nationales en CP, CE1, CM1 et académiques en GS permettent de mener un pilotage à partir de données probantes (Outil DONEVA) et développer une culture de l'évaluation.

Chaque inspecteur établit une stratégie d'accompagnement des équipes pédagogiques en ciblant :

- Les items les plus échoués ;
- Les écoles qui présentent plus de difficultés à faire réussir les élèves.

Cet accompagnement mobilise les plans de formation, contribue à l'étayage des réflexions en conseils de maîtres et peut donner lieu à un protocole de suivi des classes dédoublées (minimum 2 visites, formation, lettre de mission, repérage des enseignants, bilan en fin d'année avec l'IEN). Les feuilles de route CASF, sciences- écoles et société proposent des actions concrètes.

Le dispositif IDEAS est toujours à l'œuvre et montre son efficacité.



## LES PERSPECTIVES

Assurer le suivi du parcours scolaire de l'élève en s'appuyant sur les évaluations de la GS au CM2.  
 Assurer une prise en charge immédiate des difficultés, ne pas différer la réponse pédagogique, proposer un soutien adapté aux apprentissages  
 Continuer le travail d'exploitation des évaluations en lien avec le PROJAC  
 Optimiser la ressource conséquente en formateurs  
 Renforcer l'accompagnement des néo titulaires T1 T2 et soutenir les directeurs dans leur pilotage pédagogique eu égard au nombre de formateurs

# 1.2

## BIEN APPRENDRE AU COLLÈGE

### À RETENIR

À la rentrée 2024, le collège met en place des dispositifs au service d'un projet : une même ambition pour tous les élèves. Il déploie des démarches adaptées aux besoins de chaque élève afin de l'amener au plus haut de ses aptitudes et concourt en cela à réduire les écarts de performance entre les collégiens, notamment sur la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à lutter contre la démotivation et le décrochage scolaire. Les principales mesures portent sur :

- L'organisation de groupes flexibles ou « groupes de besoins » pour un enseignement différencié en français et en mathématiques en 6ème et 5ème.
- Un dispositif « Devoirs faits » obligatoire pour les élèves de 6ème et proposé à tous les collégiens volontaires.
- L'accueil des collégiens éducation prioritaire : « 8 heures – 18 heures ».

### AU NIVEAU NATIONAL

Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin : autour de cet objectif s'articulent des priorités fixées pour la rentrée 2024, notamment dans le second degré où s'affirme une nouvelle ambition pour le collège. Il s'agit de mieux faire réussir les collégiens des plus fragiles aux plus avancés, en leur offrant des modalités d'enseignement plus adaptées à leurs besoins. Réduire ces écarts, c'est donc réduire les inégalités scolaires.

D'une part, une nouvelle organisation des enseignements de français et de mathématiques est mise en place à la rentrée pour répondre plus efficacement à l'hétérogénéité de niveau des élèves : ce sont les groupes de besoins en 6ème et 5ème. Communs à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire, ils sont constitués avec une alternance entre des temps d'enseignement en classe de référence et des temps d'enseignement en regroupement selon les besoins des élèves et selon les modalités déterminées par les équipes pédagogiques. Cette transformation des pratiques d'enseignement facilite la prise en charge différenciée des élèves sur un programme commun à tous.

D'autre part, tous les collégiens bénéficieront du dispositif « Devoirs faits » qui s'effectue sur des horaires fixés par l'établissement. Il reste obligatoire pour les élèves de 6ème qui ont expérimenté depuis la rentrée 2023 ce temps de travail au calme encadré par des adultes du monde de l'éducation. Les élèves peuvent ainsi donner du sens à leur travail personnel, gagner en autonomie et avoir accès à des ressources numériques.

Le dispositif « 8 heures – 18 heures » est généralisé pour les collèges en éducation prioritaire, après avoir été expérimenté dans les collèges en cité éducative. Cet « accueil proposé » commence le matin avant les cours puis après les cours afin que les élèves volontaires bénéficient d'une

aide aux devoirs avec des personnels de l'Éducation nationale, de structures pour pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Enfin, l'expérimentation d'une classe « prépa-seconde » (au sein d'un lycée au moins par académie) pour les élèves volontaires admis en 2nde GT ou professionnelle, mais n'obtenant pas leur brevet est mise en place. Il s'agit de préparer les élèves à l'enseignement au lycée en assurant la consolidation et le renforcement des savoirs et compétences nécessaires, et en développant l'autonomie par des pédagogies adaptées.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

#### → Les groupes de besoins :

L'académie a anticipé et préparé l'enseignement en groupes de besoin. Des réunions à destination des chefs d'établissement ont été organisées et un accompagnement a été mis en place par les IA IPR concernés.

Des formations ont été organisées pour les enseignants de chaque discipline concernée pour les accompagner au plus près sur la mise en œuvre de ce dispositif.

#### → Devoirs faits :

Avant l'obligation de ce dispositif en 6ème, plus de 53% des élèves de 6ème suivaient des heures de Devoirs faits contre 45% au niveau national. Certains collèges (Nestor de Kermadec, Front de Mer) avaient déjà mené la généralisation des Devoirs faits sur toutes les classes de 6ème. Le dispositif se présente comme une discipline inscrite aux EDT des élèves et introduit une ritualisation et une normalisation du temps de devoirs faits comme enjeu d'appropriation tant par les élèves que par les familles.

#### → Accueil 7 heures – 17 heures :

L'académie de la Guadeloupe met en place le dispositif « 7 heures – 17 heures » en raison de l'heure de début des cours

sur le territoire. À la rentrée dernière, l'expérimentation a été proposée aux collèges en cité éducative de l'académie. Elle a été effective au collège Jean Jaurès de Baillif et Joseph Pitat de Basse-Terre.

### → Prépa-2nde :

Le lycée expérimentateur est le LPO Chevalier de St Georges. Pour la prépa-seconde, il s'agira cette année d'une phase d'expérimentation, menée au sein d'un LPO dans une démarche de co-enseignement voie Générale et Technologique - voie professionnelle.

Un groupe de suivi académique (DRAIO, IEN IO, doyens, inspectrices référentes) est chargé d'accompagner l'établissement dans la mise en œuvre ainsi que dans la communication en direction des collèges qui serviront de vivier à cette nouvelle classe.



## LES PERSPECTIVES

### Groupes de besoins :

- Suivi régulier, notamment dans le cadre du COPIL
- Assurer un lien avec les chefs d'établissement pour toute demande ponctuelle via une adresse mail dédiée
- Accompagnement important en visio ou en présentiel prévu au PRAF 24-25 dans les deux disciplines
- Temps de concertation demandé qui devra être effectif en établissement, avec un suivi si possible par le chef d'établissement
- Accompagnements d'équipe prévus, ainsi qu'un suivi de certains établissements identifiés par l'inspection, par exemple dans le cadre de constellations pour les mathématiques

### Devoirs faits :

- Généralisation du dispositif « devoirs faits » à tous les niveaux ; encourager tous les élèves, pas seulement les volontaires, à s'y inscrire ; garantir la mise en place obligatoire de Devoirs faits en collège pour les élèves de 6ème sur un volume horaire supérieur à 1h.
- Mener un travail de formation et d'accompagnement des intervenants devoirs faits.

### 7heures - 17heures :

- Engager une concertation avec les transporteurs scolaires de manière à permettre au plus grand nombre de bénéficiaire du dispositif « 7 heures – 17 heures ».
- Favoriser la participation des associations locales à ce dispositif (associations financées par la CAF, le conseil départemental ou autre qui peuvent intervenir. Ex UNPLUGGED) et impliquer les parents : encadrement de groupes, organisation d'ateliers...
- Utilisation des forces propres à chaque établissement, notamment le CDI.

# 1.3

## RÉUSSIR AU LYCÉE PROFESSIONNEL

### À RETENIR

→ La voie professionnelle a connu de profondes transformations ces dernières années : rajeunissement du public accueilli, transformation du bac professionnel en trois ans, poursuite d'études d'une partie des bacheliers en enseignement supérieur, diversité et mixité des publics, etc. Elle doit faire face à de nombreux défis : un décrochage scolaire encore important, une insertion professionnelle très variable d'une formation à l'autre, une part trop faible des bacheliers professionnels qui obtient un diplôme de l'enseignement supérieur, etc...

→ Après la généralisation en 2009 du baccalauréat professionnel préparé en 3 ans, la «transformation de la voie professionnelle» en 2018, mise en œuvre dès 2019, la réforme de la voie professionnelle engagée à la rentrée 2023, entre en vigueur, sur l'ensemble des niveaux à la rentrée 2024. en répondant à trois priorités :

- Un lycéen professionnel mieux accompagné dans son parcours et son projet professionnel ;
- Un lycée professionnel qui répond mieux aux grands enjeux économiques ;
- Un professeur en lycée professionnel soutenu et valorisé à hauteur de son engagement.

### AU NIVEAU NATIONAL

#### → Constats avant la réforme

A la rentrée 2023, les 2 080 lycées professionnels ont accueilli 626 00 élèves (dont 108 00 en CAP et 511 8 00 en Bac Pro).

Une maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux par les lycéens professionnels :

- 43,1 % des élèves de seconde professionnelle arrivent au lycée avec une maîtrise fragile ou insuffisante en français
- 67,4 % des élèves de seconde professionnelle arrivent au lycée avec une maîtrise fragile ou insuffisante en mathématiques

Une réussite insuffisante des bacheliers professionnels en BTS :

- 51,2 % n'obtiennent pas leur BTS en 2 ans
- 46,6 % ne l'obtiennent pas en 2 ou 3 ans

Une insertion professionnelle insuffisante des bacheliers professionnels :

Taux d'emploi à 12 mois selon le niveau, le secteur de formation et le sexe

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2021 ou en 2020 cumulés (public et privé sous contrat- hors MC4-MC3)

	Total			Production			Services		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi
Ensemble	49,4	48,58	50,02	49,25	43,21	50,25	49,5	49,35	49,72
CAP	32,75	27,19	36,09	34,59	27,14	36,38	30,62	27,21	35,43
Bac pro	46,12	43,7	47,85	48,73	43,78	49,39	44,51	43,69	45,75
BTS	61,38	62,41	60,49	62,26	60,6	62,54	61	62,6	58,67

## DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

### → Constats avant la réforme

A la rentrée 2023, dans les 21 lycées professionnels publics et privés sous contrat (LP + SEP) de l'académie on dénombrait 6 573 élèves (dont 1 305 en CAP et 5 175 en Bac Pro et 93 en MC).

Une maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux par les lycéens professionnels :

- 65 % des élèves de seconde professionnelle arrivent au lycée avec une maîtrise fragile ou insuffisante en français
- 89 % des élèves de seconde professionnelle arrivent au lycée avec une maîtrise fragile ou insuffisante en mathématiques

Une réussite insuffisante des bacheliers professionnels en BTS

- 61 % des étudiants de BTS issus de la voie professionnelle obtiennent leur diplôme

Une insertion professionnelle insuffisante des bacheliers professionnels :

Taux d'emploi à 12 mois selon le niveau, le secteur de formation et le sexe

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2021 ou en 2020 cumulés (public et privé sous contrat- hors MC4-MC3)

	Total			Production			Services		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi
Ensemble	29,14	28,85	29,35	25,91	19,44	26,75	31,7	30,17	34,47
CAP	11,63	11,39	11,78	10,68	4,84	11,8	13,19	13,71	11,67
Bac pro	23,88	21,75	25,05	24,16	22,97	24,28	23,56	21,55	27,31
BTS	42,58	40,53	44,52	45,43	34,09	46,95	41,55	40,97	42,49



## LES PERSPECTIVES

Septembre 2024 : Mise en place du Comité académique de suivi de la réforme des lycées professionnels (objectif : Elaborer les pistes d'actions et les stratégies à mettre en place)

Septembre 2024 : Séminaire réforme des lycées professionnels (inspecteurs, Proviseurs, proviseurs adjoints, DDFPT). Objectif : identifier les besoins et mutualiser les mises en œuvre)

Septembre 2024 à juillet 2025 : Accompagnement des EPLE et des équipes disciplinaires dans l'opérationnalisation des mesures de la réforme et notamment de la nouvelle année de terminale, par l'équipe de suivi académique.

Juillet 2025 : RETEX

# 1.4

## L'ÉCOLE POUR TOUS

### À RETENIR

→ Dans l'académie, 3162 élèves en situation de handicap notifiés soit 3,75 % sur l'ensemble des effectifs du premier et du second degré. Nous constatons une hausse de 0,75 points par rapport à l'an dernier. 59% de ces élèves bénéficient d'une notification en aide humaine, soit plus de 6% en 1 an.

→ Il faut ajouter à cet effectif plus de 562 jeunes scolarisés en unité d'enseignement (UE) dans les établissements médicosociaux, en interne ou en UE externalisée. Structures spécialisées, les SEG-PA contribuent à l'élaboration de parcours inclusifs pour 830 collégiens. S'ajoutent à ces effectifs tous les jeunes qui, pour une raison de santé, sont empêchés de fréquenter un établissement scolaire de manière temporaire ou durable et pour lesquels une scolarisation alternative ou une assistance pédagogique à domicile sont assurées.

→ Enfin, il est utile de rappeler que tous les élèves sont susceptibles d'être confrontés à un besoin particulier en termes d'accès aux apprentissages au cours de leur scolarité. Les principes d'une école inclusive conduisent donc à l'incarnation d'une ÉCOLE POUR TOUS.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ **Attribution d'un identifiant national Elèves à la rentrée pour tous les élèves des établissements et services médico-sociaux et des élèves des établissements pénitentiaires dans les bases ONDE et SIECLE BEE.**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, les directeurs des ESMS inscriront dans ONDE les élèves d'âge primaire inscrits uniquement en interne dans leur établissement (unité d'enseignement).

Les chefs d'établissement inscriront dans l'application SIECLE-BEE les élèves d'âge secondaire orientés vers un ESMS suivant au moins une heure d'enseignement en milieu ordinaire ou en unité d'enseignement externalisée dispositif intégré dans leur établissement.

A compter du 4 septembre, les directeurs d'école inscriront dans l'application les élèves d'âge primaire des ESMS suivant au moins une heure d'enseignement en milieu ordinaire ou en unité d'enseignement externalisée, dispositif intégré dans leur établissement.

Les directeurs des ESMS inscriront dans SIECLE BEE les élèves d'âge secondaire scolarisés uniquement dans leur établissement en interne.

Les proviseurs des unités pédagogiques régionales inscriront dans SIECLE BEE les élèves inscrits dans les unités locales d'enseignement.



## LES PERSPECTIVES

### 2024 : Une dotation supplémentaire en moyen AESH

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif. Dans l'académie ce sont plus de 1200 AESH qui sont en poste à la rentrée 2024.

Ces nouveaux moyens seront déployés au sein des 28 PIAL. Le sens de l'action des AESH sera au cœur des logiques d'accompagnement dans le respect des cadres d'emploi de ces personnels qui représentent la deuxième catégorie de personnels de l'Education nationale.

A noter la prise en charge la rémunération des AESH pendant la pause méridienne permettant l'amélioration de l'accompagnement des jeunes sans créer de rupture de scolarisation.

### Le système d'information de l'école inclusive.

L'application Livret parcours inclusif (LPI) a vocation à devenir la plateforme d'entrée de tous les besoins particuliers des élèves. Aujourd'hui, près de 300 000 (près de 5600 en Guadeloupe) livrets ont été ouverts au plan national, soit une augmentation de 69 % sur l'année scolaire 2023-2024. La Guadeloupe est une des académies les plus avancées quant à son déploiement.

Pour que tous les élèves puissent bénéficier du LPI, une première étape est franchie avec l'attribution d'un identifiant national élève (INE) à tous les élèves admis dans un établissement ou service médico-social ou relevant de l'administration pénitentiaire. À partir de la rentrée 2024, l'inscription des élèves dans les bases élèves ONDE et SIECLE pourra débuter et s'échelonnera jusqu'en novembre 2024.

Aujourd'hui, les inspecteurs du premier degré, inspecteurs ASH, conseillers techniques ASH auprès des recteurs ont désormais accès au LPI pour mieux accompagner les équipes et piloter leur territoire. D'ici cet automne, de nouveaux accès seront également ouverts pour de nouveaux profils d'enseignants (RASED, ERSEH, enseignants en UPE2A, coordonnateurs de PAS...) et de nouveaux documents seront disponibles, comme le GEVA-Sco réexamen.

Des travaux seront engagés courant 2025 pour ouvrir l'accès au LPI aux enseignants du secteur médico-social et assurer ainsi l'égal accès de tous aux outils et services de l'éducation nationale.

- L'objectif est de poursuivre sa généralisation de l'usage du LPI dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, y compris le secteur médico-social.
- D'ici un an, chaque élève en situation de handicap devra avoir un LPI ouvert et un document de mise en œuvre de son projet personnalisé de scolarisation (PPS) finalisé dans l'application.

### 2025 : 1 Unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés (UEEP) et 1 dispositif d'autorégulation (DAR) créés sur notre territoire.

L'offre spécifique de dispositifs dédiés à la scolarisation de jeunes porteurs de polyhandicap et de Troubles du spectre de l'Autisme sont une réelle avancée en faveur de l'inclusion. Ces dispositifs ont vocation à apporter un encadrement adapté aux besoins singuliers de jeunes pour lesquels les moyens traditionnels ne sont pas adéquats : AESH, ULIS.

Ces dispositifs sont le fruit d'un partenariat actif entre l'Agence régionale de santé (ARS) et le rectorat. Il est implanté en appui opérationnel sur l'expertise des associations gestionnaires du secteur médicosocial.

### 2026 : Mise en œuvre des pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour un déploiement effectif à la rentrée scolaire 2026.

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) visent à apporter une réponse immédiate et adaptée à l'ensemble des élèves présentant des besoins particuliers. L'accueil des familles, l'expertise pédagogique en vue de réponses adaptées aux besoins et la coordination des forces et ressources d'un territoire sont les trois dimensions de ce projet.

A la rentrée scolaire 2024, 100 PAS seront déjà déployés dans 4 départements préfigurateurs - l'Aisne, la Côte d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var. Chaque PAS est composé d'un enseignant coordonnateur, déchargé à temps plein pour cette mission et de professionnels médico-sociaux, dont au moins un éducateur spécialisé par PAS, qui pourront intervenir directement auprès de tous les élèves présentant des besoins particuliers, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Le cahier des charges évoluera en fonction des retours d'expériences pour aboutir à une version stabilisée avant la rentrée 2025.

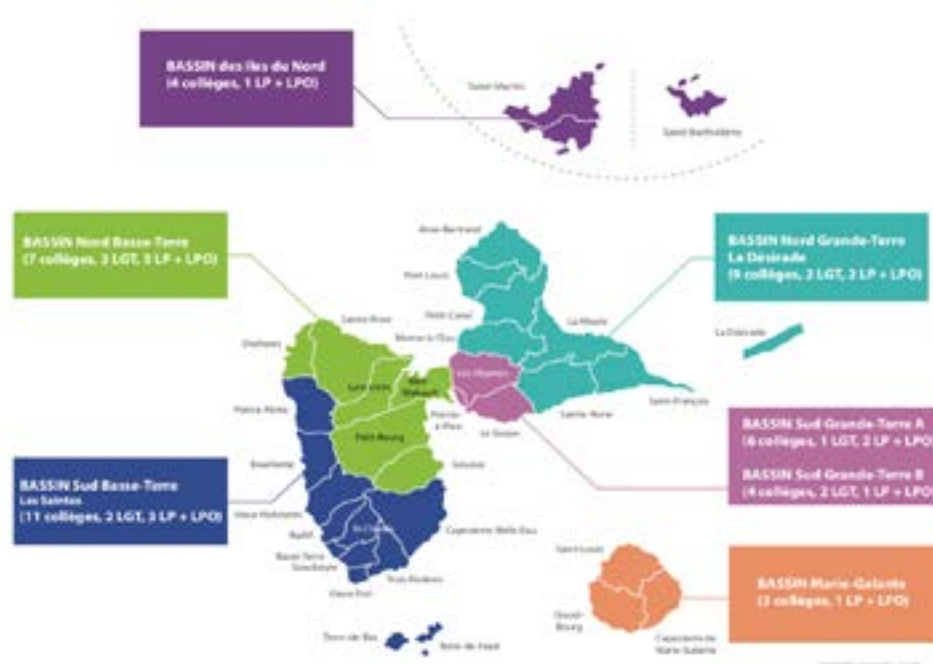
L'académie de La Guadeloupe mettra en place un comité de pilotage partenarial à la rentrée prochaine pour initier la réflexion et l'opérationnalisation des futurs PAS.

# 1.5

## L'ÉCOLE PARTOUT

### À RETENIR

→ Les dispositifs mis en place mettent en avant un ancrage territorial affirmé et un projet pédagogique et éducatif qui vise l'excellence.



### AU NIVEAU NATIONAL

Le principe fondamental de l'école partout, pour tous trouve son expression au travers, notamment, des dispositifs suivants :

→ **Les cités éducatives implantées principalement dans les quartiers politique de la ville**, visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs pour fédérer les actions mises en place dans ces mêmes quartiers et veillent à mobiliser et mieux coordonner les différents dispositifs existants.

→ **Les territoires éducatifs ruraux créés en 2021** ont pour objectif de faire émerger des coopérations entre les différents acteurs éducatifs des territoires ruraux, et de renforcer les prises en charge des enfants et des jeunes, avant, pendant et après le cadre scolaire.

→ **Les internats :**

2021 : Le plan « France relance » se déploie en 2021 et le plan « France ruralités » en 2023.

En 2023 : 304 internats ont été labellisés Internat d'excellence (30 000 internes accueillis).

→ **La politique en matière de remplacement veille à maintenir la continuité pédagogique :**

Le remplacement des professeurs est une politique prioritaire du gouvernement. Les services de l'éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de l'absence : remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée, dans le premier comme dans le second degré, afin de garantir cette continuité de prise en charge pédagogique de tous les élèves.

### DECLINAISON DANS L'ACADEMIE

→ Dans l'académie de la Guadeloupe, l'optimisation du temps de classe dans le 1er degré se caractérise plus largement par le baromètre des jours de classe afin d'objectiver les fermetures de classes et leurs causes.

→ **Politique d'accompagnement des élèves**

Pour mieux accompagner les élèves, l'académie mobilise des dispositifs tels les cités éducatives implantées prioritairement

rement dans les quartiers politique de la ville, ou encore les territoires éducatifs ruraux, véritables alliances éducatives qui mobilisent et articulent des dispositifs déjà existants. Notre académie comprend 5 cités éducatives (Les abymes - Pointe-à-Pitre, Baillif - Basse-Terre -Capesterre Belle-Eau, Sainte-Rose, Le Moule et Saint-Martin), composées de 73 unités éducatives qui accueillent 22461 élèves. Deux communes de Marie-Galante, Grand-Bourg et Capesterre, constituent le premier territoire éducatif rural de la région académique de Guadeloupe composé de 13 unités éducatives qui accueillent un total de 603 élèves.

### → Les internats :

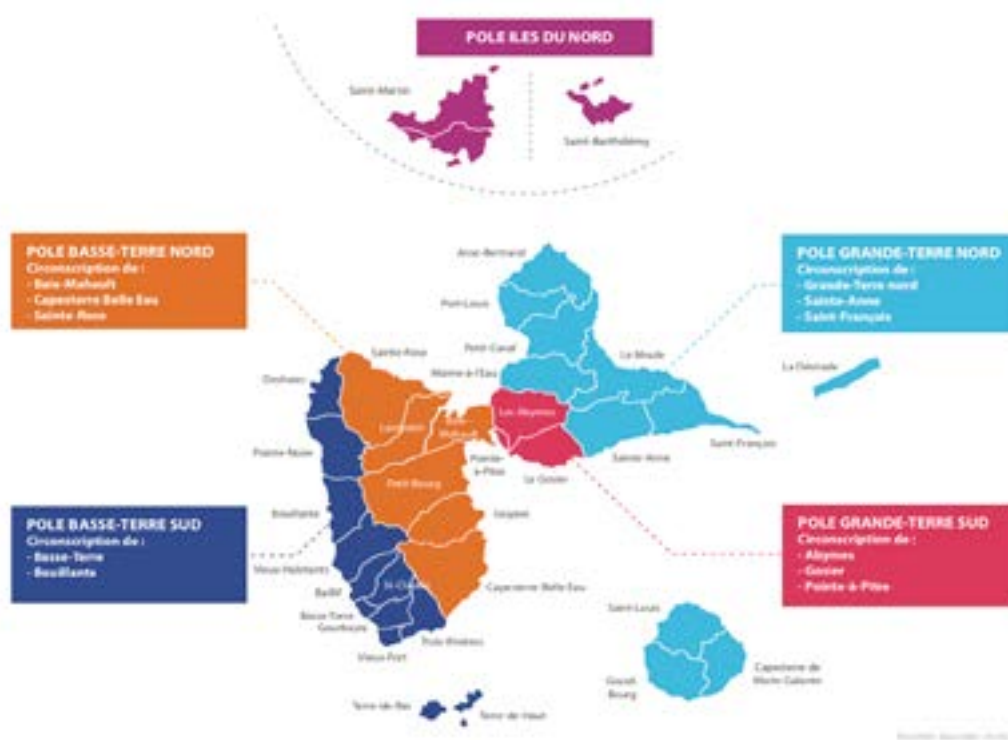
Le dispositif vise à franchir les barrières psychologiques liées à l'enclavement géographique de certains établissements tout en suscitant l'ambition scolaire des familles les plus éloignées de l'école. Il convient de présenter aux familles une cartographie précise des internats en lien avec les filières de formation.

La mise en cohérence précitée demeure un rempart à l'orientation par défaut qu'il s'agisse des filières relevant des formations pré-baccalauréat ou post-baccalauréat (BTS). Le principal objectif étant d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite.

### → La mixité des publics caractérise l'accueil des élèves du territoire en internat, eu égard à la carte des formations et des options proposées par certains lycées :

Quelques exemples :

- LPO de Pointe-Noire labellisé « campus des métiers et des qualifications pour la filière audiovisuelle et cinéma »
- LGT Gerville Réache : CPGE lettres – CPGE Economique et commercial - BTS (Comptabilité gestion/communication / management) – Accueil d'élèves de 3ème de la section sportive Handball
- LGT Baimbridge : internat « Olivier Volcy » (accueil des élèves et des étudiants : pré-bac, post-bac, CPGE, DCG, accueil des sections sportives)
- LPO Nord Grande -Terre : mutualisation de l'accueil (élèves



## LES PERSPECTIVES

Renouvellement de la labellisation de toutes les cités éducatives de l'académie (2 sur 5 ont d'ores et déjà été renouvelées et les trois autres sont en cours).

- Stabiliser le potentiel de remplacement
- Continuer à accompagner et suivre les titulaires remplaçants

Piloter les remplacements en exploitant les indicateurs en s'appuyant sur la mise à jour instantanée et régulière d'une application dédiée et l'exploitation d'un tableau de bord simplifié partagé par tous les acteurs concernés.

Les internats :

- Un accompagnement renforcé des familles relatif aux critères d'éligibilité et au montage de dossier s'avère nécessaire.
- Augmenter le ratio places « disponibles - places occupées »
- Établir une cartographie précise des internats du territoire en valorisant leurs spécificités

# 1.6

## FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

### À RETENIR

→ Pour permettre l'épanouissement de chaque élève, l'école s'appuie sur les quatre parcours éducatifs qui s'organisent de la maternelle au lycée. Le parcours Avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours citoyen de l'élève et le parcours éducatif de santé sont indissociables car ils assurent une réponse globale à ses besoins.

→ Le parcours de santé tient compte des dimensions physique, psychique, sociale et environnementale. Il représente un élément essentiel de l'éducation de l'élève et lui apporte les connaissances nécessaires pour la prise de décision dans sa vie quotidienne en matière de santé physique et mentale.

### **→ L'École contribue significativement à la santé des élèves en facilitant le développement des compétences pour atteindre un état de bien-être et favoriser sa réussite dans l'apprentissage.**

→ Depuis 2020, La démarche École promotrice de santé inscrit la promotion de la santé dans une approche positive, globale et durable, reliée à un continuum éducatif qui articule les projets de prévention et les activités pédagogiques.

L'épanouissement de l'élève doit être assuré sur le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire. Pour porter une réponse commune et adaptée à ces deux temps de vie de l'élève la pratique sportive est un atout car elle contribue au bien-être et à la santé et joue un rôle majeur dans l'éducation à la citoyenneté.

→ Les activités sportives et de loisirs sont à valoriser et privilégier pour que l'élève s'exprime, se réalise, et trouve son

équilibre. Un moyen fort pour renforcer l'estime de soi, la confiance en soi et ainsi favoriser le développement des compétences psychosociales et une bonne santé mentale. Ces deux thématiques constituent les leviers pour l'atteinte des objectifs académiques fixés en faveur de la réussite des élèves pour l'année scolaire à venir.

Cet engagement a débuté dès l'année scolaire 2023/24 par la formation de 75 secouristes en santé mentale, dont 10 équipiers mobiles de sécurité, pour 32 collèges. A la rentrée 2024/2025, La formation s'adressera aux lycées et collèges non formés.

Dans le cadre du développement des compétences psychosociales (CPS), 30 formateurs seront formés dès le premier trimestre pour assurer la formation et accompagner les établissements dans la mise en œuvre des projets.

Pour compléter ces deux grandes démarches, parmi les nombreuses actions de santé menées dans l'académie, le programme NUTRIPOP répond parfaitement à la politique de prévention des maladies liées à l'obésité chez les jeunes. Son déploiement est basé sur le partenariat avec l'USEP, la DRAJES, les associations sportives, l'ORSAG, l'ARS et les col-

lectivités

→ Ainsi, l'équipe de Promotion Santé Guadeloupe assure l'accompagnement des établissements dans le cadre des actions de prévention sur les thématiques de la nutrition et de l'activité physique, avec pour principaux objectifs :

- Améliorer l'environnement des élèves au sein des établissements en agissant sur l'offre alimentaire et l'offre en activité physique.
- Coordonner le développement d'actions de proximité auprès des élèves, de leurs parents et de l'équipe éducative

Durant l'année scolaire 2023/2024, ont été concernés 18 écoles et 7 collèges par ce programme. Pour l'année scolaire 2024/25, 24 collèges et 62 écoles ont été sélectionnés pour s'inscrire au programme.

Tous les temps de la vie de l'élève doivent bénéficier d'un regard croisé de tous les acteurs éducatifs quelque soit le domaine d'action, pour un objectif commun: le bien-être de l'élève pour un apprentissage réussi.



Discussions entre les personnels ATSS et madame la rectrice





**2. Des femmes et des hommes qui changent la vie**

# 2.1

## RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

### À RETENIR

- Au quotidien, c'est l'engagement de plus de 1,2 million d'agents publics, titulaires et contractuels des ministères chargés de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports et JOP qui assurent leurs missions à destination de plus de 12 millions d'élèves et de jeunes.
- La gestion des ressources humaines a longtemps été organisée pour permettre la gestion d'un nombre d'agents sans commune mesure avec les autres services publics. Aujourd'hui, la politique des ressources humaines évolue afin de relever des défis inédits en matière d'attractivité et aussi d'accompagnement des parcours de ses agents.
- Dans ce contexte, les ministères chargés de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports et JOP premiers employeurs de l'Etat, se dote d'une nouvelle politique de ressources humaines tenant compte de ces évolutions avec un Plan RH 2026

### AU NIVEAU NATIONAL

→ **Les ambitions du projet RH 2026 se déclinent au travers de quatre axes majeurs pour tous les agents, et deux axes majeurs pour la filière RH**

#### **L'attractivité**

Par l'élargissement des viviers de recrutement, l'optimisation des techniques de recrutement, la captation de nouveaux talents, et le développement de la marque Employeur MENJ

#### **La qualité de services**

Par l'optimisation du traitement des sollicitations récurrentes, l'efficacité des processus administratifs, la facilitation et l'accompagnement, la recherche de solutions, la réactivité et l'anticipation

#### **La fidélisation**

L'accompagnement des parcours professionnels, la personnalisation et la proximité, le développement de compétences et de formation, la qualité de vie et des conditions de travail, le déploiement des engagements Fonction publique +

#### **La gestion des ressources humaines**

Par la gestion de l'absentéisme et des remplacements, la priorité du remplacement de courte durée, le développement de la formation hors du temps scolaire, les affectations des ressources de proximité

#### **La simplification**

Par la simplification des processus, la standardisation et des référentiels communs, la digitalisation des tâches, la priori-

sation des ressources des services administratifs au service de l'utilisateur

#### **La professionnalisation**

Par l'émergence de nouveaux métiers et compétences, la montée en compétences de la filière RH et de la filière formation, l'animation du réseau RH, l'émergence d'initiatives et la coordination des projets d'innovation, le développement des bonnes pratiques

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ **Notre académie fait évoluer son organisation pour nous permettre de relever les défis RH auxquels nos métiers sont confrontés : attirer de nouveaux talents, fidéliser et accompagner nos agents.**

Une organisation repensée au service d'une vision collective : une approche renouvelée de la gestion des ressources humaines orientée vers les agents, fondée sur une stratégie pluriannuelle partagée avec tous les acteurs et déclinée au niveau territorial.

Une vision qui s'incarne dans une organisation plus transversale :

Nous créons une dynamique de l'attractivité et de la politique des ressources humaines qui sera chargée de mettre en œuvre notre plan stratégique «RH 2026» de renforcement de la filière RH, de coordonner la politique de formation de tous les personnels, d'accompagner les transformations RH, de concevoir et d'animer les politiques d'attractivité et



d'organiser le recrutement des personnels  
 Nous mettons en place un service d'appui à l'accompagnement des personnels et d'appui RH : celui-ci a vocation à garantir la qualité du dialogue social, à porter les actions de transformation interne, et à incarner les politiques d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.



## LES PERSPECTIVES

C'est un enjeu majeur pour les 10 248 personnels de l'académie. La nouvelle feuille de route RH académique, en cours d'écriture, va être la déclinaison territoriale du plan RH 2026 et adossée au nouveau projet d'académie 2024-2027.

Les ambitions de la feuille de route RH est de permettre d'accélérer la dynamique engagée afin de simplifier les démarches et rapprocher les services des agents.

Les domaines dans lesquels les actions de la future feuille de route RH s'inscriront de manière opérationnelle sont l'attractivité et l'appartenance autour de la marque employeur, le recrutement des contractuels, l'accueil et l'intégration, l'accompagnement des carrières, la formation continue, la mobilité, l'évaluation professionnelle, la qualité de vie et des conditions de travail, la gestion administrative et de la paye, et la gestion des départs.

L'académie est engagée dans un processus de transformation des services RH qui place en son centre les agents et les usagers. Lauréate parmi les 30 académies de l'appel à projet relatif au Programme d'accompagnement à la transformation des services déconcentrés, l'académie va bénéficier dès la rentrée de septembre 2024 de l'accompagnement à la transformation des services déconcentrés réalisé par le Département de la Modernisation du Secrétariat Général du Ministère de l'Education Nationale.

C'est une vraie opportunité pour l'académie de la Guadeloupe, qui actuellement met en place un projet académique de transformation de l'action publique.

Par ailleurs, des crédits substantiels ont été accordés par le ministère à l'académie pour la réalisation d'un laboratoire d'innovation, le Lakoulab, qui accompagnera l'ensemble des services académiques dans leurs projets de transformation.

Les travaux bâtimentaires débuteront au cours de l'année civile 2024.

Le Lakoulab permet d'inscrire l'action dans un cadre systémique et multi-partenarial en menant des projets à moyen et long terme. Il privilégiera les démarches expérimentales, collaboratives ainsi que l'implication de l'ensemble des acteurs et usagers, internes et externes à l'administration.

L'objectif est de créer un environnement bienveillant (espace, ressources humaines, outils...) pouvant accueillir et traiter la complexité des différents projets à différentes échelles : des sujets ancrés sur le territoire guadeloupéen avec des acteurs locaux à l'expérimentation territoriale des sujets portés au niveau national.

## 2.2

# FORMER LES PROFESSEURS EN CONTINU

### À RETENIR

- La formation continue des enseignants, et particulièrement des enseignants contractuels, contribue puissamment à l'actualisation et au renouvellement des pratiques professionnelles au regard des nouveaux contextes de travail, des apports de la recherche, et des réformes de la politique éducative en permettant de répondre aux besoins identifiés et aux attentes exprimées.
- À ce titre, elle constitue un levier stratégique fondamental pour garantir la qualité de l'enseignement et favoriser la réussite de tous les élèves. Elle s'inscrit au cœur du pilotage à toutes les échelles, de l'académie aux unités éducatives.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ **Au niveau national, le Plan National de Formation (PNF) propose une variété de ressources et de dispositifs pour répondre aux besoins des enseignants tout au long de leur carrière.** Le Réseau Canopé joue un rôle crucial en offrant des formations sur des thématiques diverses telles que la classe inversée, le numérique éducatif et les nouvelles approches pédagogiques. Le Grenelle de l'Éducation recommande de promouvoir la culture du travail en équipe, de développer des outils numériques interactifs, et d'intégrer la gestion de projets et le leadership dans la formation continue. Ces initiatives visent à garantir une éducation de qualité en dotant les enseignants des compétences nécessaires pour s'adapter aux défis contemporains de l'éducation.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ **L'année 2023-2024 a été marquée par des avancées significatives dans la formation continue des enseignants, en particulier ceux du 2nd degré.** Le bilan annuel démontre une adaptation réussie aux évolutions pédagogiques et didactiques, notamment grâce à l'augmentation des formations hybrides, représentant désormais 55% des journées stagiaires. Des initiatives phares telles que les journées de réflexion avec Gabrielle Halpern, docteur en philosophie et les formations sur le leadership scolaire avec François Muller, de la Ligue de l'Enseignement, ont enrichi le paysage de la formation continue.

→ **En réponse aux recommandations d'experts, l'académie a intégré des suggestions visant à renforcer l'attractivité et l'efficacité de la formation continue, en diversifiant les modalités et en utilisant des formats numériques pour surmonter les contraintes géographiques.**

La personnalisation des parcours de formation se manifeste par le tutorat et l'utilisation de plateformes comme « Mentor ».

Les recommandations du Grenelle de l'Éducation ont également été intégrées, promouvant la culture du travail en équipe, le développement d'outils numériques interactifs et l'inclusion de compétences en gestion de projets et leadership. Ces initiatives montrent l'engagement de l'académie à offrir une formation continue de qualité, adaptée aux besoins des enseignants, tout en intégrant les recommandations nationales.

Nous restons convaincus que la formation continue est un investissement essentiel pour le développement de l'académie et pour la réussite de chaque élève. C'est en formant et en soutenant nos enseignants que nous pourrions garantir une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous. La mobilisation de la formation continue est une des priorités du projet d'académie 2024-2027 pour renforcer la performance des enseignants et accompagner la réussite de tous les élèves.



## LES PERSPECTIVES

Pour 2024-2025, les perspectives incluent plusieurs axes stratégiques. Premièrement, l'amélioration de la pertinence et de l'accessibilité des formations en diversifiant les modalités, notamment par l'utilisation accrue des formats hybrides et numériques pour surmonter les contraintes géographiques et temporelles. Deuxièmement, la qualité des formations sera garantie par des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation, basés sur des données probantes et des recherches récentes. Les formateurs seront continuellement mis à jour sur les meilleures pratiques pédagogiques et didactiques.

La personnalisation des parcours de formation se manifestera par des dispositifs tels que le tutorat, la mobilisation du Compte Personnel de Formation, la nouvelle plateforme « Mentor », et le dispositif d'immersion professionnelle « Vis ma vie » permettant aux agents de personnaliser leur parcours en fonction de leurs besoins spécifiques.

Le développement des collectifs apprenants au sein des unités éducatives favorisera les échanges de bonnes pratiques, le soutien mutuel, et la co-construction des savoirs. La territorialisation de la formation, en adaptant les programmes aux contextes des territoires, permettra de mieux répondre aux besoins des personnels sur le terrain et de renforcer le lien entre la formation et les réalités du terrain. Ces initiatives visent à renforcer les progrès réalisés et à promouvoir une culture d'excellence et d'innovation continue, garantissant ainsi le développement professionnel de chaque personnel au service de la réussite de tous les élèves.

## 2.3

# RÉFORMER LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE

### À RETENIR

- Moderniser le recrutement et renforcer l'accueil de tous les personnels pour attirer les compétences à la mesure de tous les besoins.  
Par recrutement, on désigne l'ensemble des actions mises en œuvre afin de trouver un personnel correspondant aux besoins de l'Institution pour répondre à obligation de continuité de service public.  
Le recrutement par concours reste la règle et la modalité de recrutement privilégiée.
- En complément, il existe deux autres voies de recrutement : le recrutement par la mobilité, et le recrutement des personnels contractuels avec une double temporalité
- En prévision de la rentrée scolaire : le recrutement des personnels spécifiques et le recrutement sur des postes restés vacants. Et au fil de l'eau suite à un départ définitif ou pour une absence longue, ou en suppléance pour pallier aux absences de plus courtes durées.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ **Des enjeux croissants de recrutement : les ministères chargés de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports et JOP font face à des besoins importants et grandissants de recrutement et sont également confrontés ces dernières années à l'accroissement des besoins de recrutement de personnels spécifiques :**

- AED,
- Assistants d'Education et AESH,
- Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap ;  
nécessairement contractuels, les emplois n'étant pas accessibles par voie de concours de la fonction publique.

Face à ces besoins, la fonction Recrutement se structure pour renforcer l'attractivité des métiers avec trois priorités :

- structurer le processus de recrutement,
- une gouvernance académique pour coordonner et animer les acteurs du recrutement,
- améliorer l'expérience du candidat et évaluer régulière-

ment la qualité de service.

L'objectif du ministère est d'incarner une doctrine de recrutement et de gestion des personnels contractuels qui reconnaissent mieux leur contribution au service public d'Education.

Le recours aux contractuels par le ministère de l'Education nationale a pris depuis quelque temps une ampleur croissante, au point de devenir un enjeu significatif de pilotage des effectifs de l'Education nationale.

Afin de répondre aux enjeux prioritaires de recrutement que nous connaissons, le ministère ouvre son propre portail de recrutement, appelé « Rejoindre l'Education nationale », associé à une plateforme de gestion « Virtuo-recrutement » pour les gestionnaires en charge.

Cette solution constitue un outil indispensable pour faire face aux enjeux d'amélioration du processus de recrutement hors concours et à la concrétisation d'une véritable « marque employeur ».

## DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ **L'académie recrute des personnels contractuels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé, et personnels spécifiques AED et AESH sur l'ensemble de son territoire archipélagique.**

Elle s'attache à favoriser des conditions de recrutement engageantes en accompagnant les personnels contractuels pour faciliter leurs démarches RH et en veillant à l'accueil d'entrée dans les fonctions.

Pour dynamiser les recrutements, une convention avec France Travail Guadeloupe a été signée ; elle contribue à une politique territorialisée de l'emploi et est un vecteur pour mieux faire connaître la diversité de nos métiers

L'académie mène également une politique active en faveur des personnels Bénéficiaires de L'Obligation d'Emploi et notamment les personnels en situation de handicap en ouvrant chaque année des recrutements dédiés.

Depuis le 30 mai 2024, l'académie a rejoint le dispositif national de Recrutement qui est un outil indispensable pour améliorer le processus de recrutement hors concours.

## LES PERSPECTIVES

Une participation active du service de l'accompagnement des personnels et d'appui RH au salon de l'emploi et de la mobilité inter fonction publique. C'est un salon pluriel, ouvert à tous les publics civils, militaires, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi Les objectifs recherchés seront de valoriser les missions, les métiers de l'Education nationale et sa politique RH en faisant découvrir les différents métiers et en présentant les postes offerts ou les perspectives de recrutement et en valorisant l'accompagnement.

L'académie a ouvert sur son site académique le portail « Rejoindre l'Education nationale » qui regroupe toutes les offres d'emploi disponibles sur notre académie de Guadeloupe, pour les recrutements hors concours.

Ce portail répond à un double objectif :

Attirer de nouveaux candidats sur des postes ouverts ou sur des offres génériques permettant d'alimenter des viviers de compétences afin de répondre à nos enjeux cruciaux de recrutement.

Permettre aux agents, titulaires ou contractuels, de l'académie de Guadeloupe qui souhaiteraient évoluer vers d'autres missions ou fonctions, dans le cadre de leur mobilité personnelle de postuler facilement et de façon homogène aux offres d'emploi proposées au sein du ministère.

La création de ce portail unique pour toutes les offres d'emploi au sein de l'Education nationale ainsi que la dématérialisation des échanges entre les acteurs tout au long du processus de recrutement ont vocation à fluidifier nos processus de recrutement et à en sécuriser toutes les étapes pour faciliter et attirer les futurs contractuels.

Point d'entrée pour accéder aux métiers de l'Education nationale, le portail "Rejoindre l'éducation nationale", permet d'améliorer la qualité de service offert à travers la personnalisation de la relation RH.

## 2.4

# FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### À RETENIR

- Au regard des personnels de l'Éducation Nationale, faire vivre les valeurs de la République à l'école c'est les incarner, les partager, les défendre et les transmettre ce qui s'inscrit dans la mission première de l'école.
- La formation en est une condition majeure, notamment à travers celle de tous les personnels aux valeurs de la République et à laïcité. Elle suppose au regard des enjeux l'investissement et la participation de tous les personnels, y compris d'encadrement, pour sa pleine et bonne réalisation.
- La protection des élèves et des personnels en est une garantie essentielle à travers le rôle essentiel des EMAS et des mesures de sécurisation des établissements
- Il s'agit d'enjeu de cohésion fort, contre toute forme d'assignation et autour de l'école, de ses personnels et de ses valeurs au sens de la circulaire de rentrée 2024-25.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ Comprendre, transmettre et faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité sont au cœur de la mission de l'École de la République.

→ En ce sens du point de vue des hommes et des femmes, des personnels de l'Éducation Nationale faire vivre les valeurs de la République, c'est les connaître, les transmettre et les défendre en lien avec le référentiel de compétence des spécificités et de la culture des métiers du professorat et de l'éducation.

Parmi les compétences communes attendus de tous les professeurs et personnels d'éducation :

- La première : Faire partager les valeurs de la République avec notamment :

« Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. »

« Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres »

- La sixième : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, comprenant notamment « Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves »

**1) Se former pour mieux connaître les enjeux et incarner les VDR**

**2) Protéger et être protégé**

**3) Faire partager les valeurs de la République**  
Le plan laïcité : renforce ces dimensions depuis novembre 2022 :

**Focus sur ces trois dimensions au regard du rôle spécifique des EMAS** : 3 grandes missions pour les EMAS : la sécurisation, l'accompagnement, l'appui à la démarche climat scolaire, de la sensibilisation à la formation.

**Focus sur la sécurisation des établissements scolaires avec 2 principes :**

- aider à la protection de l'intégrité des personnes et des biens en évitant les dégradations dans les établissements scolaires et de leurs abords immédiats.

- analyser la situation et définir une stratégie de sortie de crise.

**Guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires : déployer un bouclier autour de l'école avec 3 priorités :**

- assurer la sécurité de tous les élèves pour un climat scolaire apaisé : éduquer et prévenir, détecter et signaler, réagir et protéger.

- protéger tous les personnels de l'éducation nationale : prévenir et détecter, réagir et protéger.

- sécuriser les enceintes scolaires : anticiper et prévenir tous les risques, réagir et protéger.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ Formation et prévention

**La formation de tous les personnels au VDR est en pleine montée en puissance :**

Après une première année marquée par la crise sanitaire

et une deuxième année de reconstruction du groupe des formateurs, des contenus et des procédures, la troisième année est marquée par une intensification des sessions de formation de tous les personnels.

En cette année trois du plan quadriennal le système repose pour le second degré sur des sessions de formation territorialisées par « grappes » d'EPL de 30 à 50 personnels et des sessions mensuelles par pôle de circonscription de 200 personnels

Les taux de présence apparaît comme perfectible dans un contexte où les retours et évaluations qualitatives sont excellents. Des difficultés de transmission de listes par les EPLE ou circonscriptions subsistent également.

> L'année dernière, tous les personnels de direction ont été convoqués sur 4 sessions (sauf Saint-Martin et Saint-Barthélemy) pour une formation spécifique de 6h aux VDR-L au titre du plan laïcité - 60 sur 120 étaient présents

> Cette année les inspecteurs du premier (mai) et du second degré (décembre), les CPE ont été convoqués pour une formation spécifique en lien avec leurs missions

> En lien et réponse avec les caractéristiques des atteintes remontées, l'EAVR a porté sur le terrain des actions de formation spécialisées notamment relatives aux contestations d'enseignement et à l'EAS.

> Formation prévention gestion de crise F1 à destination des directeurs d'école cette année

### **Protection : spécificité des actions de sécurisation dans l'académie**

- Accompagnement par les EMAS des personnels et des élèves victimes qui souhaitent déposer plainte

- Orientation vers la cellule d'écoute académique de la RH de proximité

- Spécificité de la territorialisation et de la permanence des EMAS dans les unités scolaires

- Systématisation de l'autosaisine de l'EMS (ce n'est pas le cas au national)

- Travail en partenariat (gendarmerie, police nationale, police municipale, CLSPD, GPO, réunion de coproduction de sécurité hebdomadaire avec le sous-préfet).

- Mise à jour systématique à chaque rentrée scolaire par l'EMS de la liste nominative des référents scolaires gendarmerie et police nationale et communication à tous les chefs d'établissement et directeurs d'école de l'académie.

- Chaque agent EMAS accompagne dans sa zone respective les chefs d'établissement et directeurs d'école pour la mise à jour du PPMS attentat-intrusion ainsi que la préparation, la réalisation et le Rétex de l'exercice relatif à ce PPMS.

### **→ Action éducatives académiques et dans les établissements :**

Davantage de remontées par les personnels des actions éducatives sur les temps dédiés sont attendues sachant que de nombreuses actions ont lieu dans les établissements dans le quotidien de l'année, et des participations aux concours liés aux VDR ;

- Actions de prévention des EMAS à destination des élèves, des personnels, des parents d'élèves en collaboration avec l'infirmerie, l'assistant de service social, la Maison de Protection de la Famille de la gendarmerie, le bureau prévention de la police nationale ...

## **LES PERSPECTIVES**

### **Formation**

- Convocation de tous les personnels à la formation aux VDR-L au terme de l'année 4 du plan dont formation de tous les personnels du rectorat.

- Action sur l'absentéisme sur cette même formation : communication et promotion de la formation pour la dernière année.

- Proposition d'une session de rattrapage dès septembre pour les personnels de direction qui n'étaient pas présents à la formation du plan laïcité (60) avec des ressources actualisées sur une session « faire vivre les VDR ».

- Prolongement de formation sur des thèmes et publics particuliers avec FIL complémentaires proposés par l'EAVR.

- Gestion de crise : généralisation de la formation spécifique des personnels dans le cadre EAVR/ EMAS.

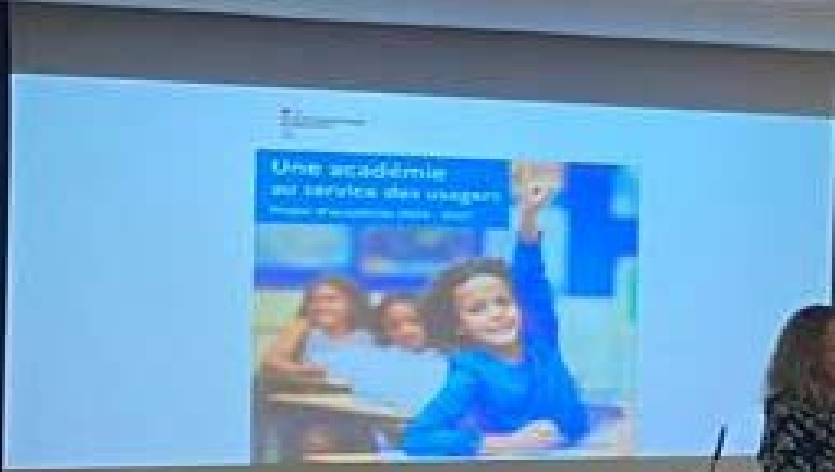
### **Protection**

- Former tous les EMAS comme formateurs prévention gestion de crise afin qu'ils soient des relais sur ces thématiques et mettent en place ces formations par EPLE et par commune en y associant les personnels éducation nationale et les personnels des collectivités.

- Associer un temps mensuel ou bimestriel de réunion de l'équipe d'intervention de l'EAVR en lien et prolongement des réunions du carré régalié pour identifier et planifier les types et temps d'action de prévention à mener en lien étroit avec les atteintes remontées.

- Réactiver l'observatoire de lutte contre les LGBTphobies dans ses quatre dimensions.

AGE  
émer  
inover







### **3. Des enjeux forts pour préparer l'avenir**

# 3.1

## UNE ADMINISTRATION QUI SE MODERNISE

### À RETENIR

- La politique de transformation, de modernisation et de simplification de l'académie de la Guadeloupe s'inscrit dans le cadre du programme interministériel Action Publique 2022 et le programme RH 2026.
- L'objectif est d'améliorer la qualité de service par des démarches de simplification et de dématérialisation dans une logique orientée vers l'utilisateur en cohérence avec le projet académique intitulé « une académie au service des usagers ».
- L'académie veut également « reconquérir du temps administratif afin que l'attention des agents des services et notamment RH soit le plus possible tournée vers le soutien des chefs d'établissement, des corps d'inspection, des enseignants et de l'ensemble des personnels du service public de l'éducation ».

### AU NIVEAU NATIONAL

→ **Le secrétariat général des ministères Education, Jeunesse, Sports, Enseignement Supérieur et Recherche a constitué une équipe d'appui pour accompagner les académies dans leurs projets de modernisation.**

L'objectif est de venir en soutien méthodologique des académies dans leurs politiques d'amélioration de la qualité de service par des démarches de simplification et de dématérialisation, dans une approche orientée usager.

Simplifier les démarches pour les élèves, leur famille, les jeunes et les associations.

→ La simplification des formulaires et communications de l'administration demeure une attente forte des usagers. Simplifier les formulaires administratifs, et plus généralement le langage utilisé dans les services publics, permet d'améliorer la qualité et la relation de service avec les usagers, les conditions de travail des agents et in fine de faire progresser l'efficacité de l'action publique.

Cette simplification permet aussi un meilleur accès aux droits des usagers en s'assurant que les services publics ne demandent plus de justificatifs ou de données aux usagers et développent une information proactive des citoyens pour les prestations auxquelles ils semblent éligibles au vu des éléments connus de l'administration.

→ Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est particulièrement engagé dans l'objectif de dématérialisation des démarches des usagers. Une gamme de services

en ligne est d'ores et déjà mise à disposition des parents d'élèves tels que les demandes de bourses et l'inscription au lycée.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ En janvier 2024, l'académie de la Guadeloupe a été lauréate de l'appel à candidatures du programme d'accompagnement à la transformation des services déconcentrés, programme piloté au sein du secrétariat général du ministère par le département de la modernisation.

Cet accompagnement débutera courant septembre 2024. L'ambition de ce programme est de transformer les services académiques avec leurs agents pour assurer un haut niveau de qualité de service aux usagers.

La démarche repose sur quatre volets : analyse des processus de gestion, diffusion de la culture de l'amélioration continue, partir du parcours usagers pour comprendre la complexité des démarches et des procédures administratives (avec notamment l'instauration d'un comité des usagers), suivi de la performance administrative.

→ Simplifier la vie administrative des personnels, des chefs d'établissement et des corps d'inspection.

Permettre aux enseignants et personnels de réaliser en tout temps et en tout lieu leurs démarches RH grâce à la généralisation du service en ligne Colibris.

L'académie veut également « reconquérir du temps administratif afin que l'attention des agents des services et notamment RH soit le plus possible tournée vers le soutien des chefs d'établissement, des corps d'inspection, des enseignants et de l'ensemble des personnels du service public de l'éducation ».

→ L'objectif est d'avoir une administration académique plus efficace, plus efficiente, plus proche et plus simple pour toujours mieux répondre aux attentes. Concrètement, il s'agit de systématiser les réponses, réduire leur délai, les personnaliser, améliorer les procédures et les outils pour permettre aux usagers de bénéficier d'un meilleur service dans un grand nombre de chantiers structurants (amélioration du processus de recrutement, du remplacement, des affectations des personnels et des élèves, sécurisation des parcours des élèves et personnels).

Les points d'application :

- « Dites le nous une fois pour toute », allègement des pièces à fournir par les usagers
- Plus grande disponibilité des agents ;
- Digitalisation et automatisation des tâches à moindre valeur ajoutée ;
- Allègement des procédures ;
- Simplification des écrits.



→ La modernisation des services académiques s'appuie sur un vecteur structurant, innovant et puissant : Lakou Lab, laboratoire d'innovation académique, membre du réseau des Lab académiques.

Un laboratoire d'innovation est un environnement (un espace, une équipe, des outils et des méthodes) permettant l'expérimentation et facilitant le travail collectif afin de créer et/ou améliorer les services et politiques publiques. Aujourd'hui le lab est composé par une équipe multidisciplinaire qui accompagne différents services académiques sur leurs projets de transformation.

Les objectifs du Lab sont de :

- Créer un cadre bienveillant permettant de faire un pas de côté pour traiter les sujets complexes ;
- Accompagner les services avec un apport méthodologique ;
- Inscrire la démarche expérimentale et l'implication de l'utilisateur dans les projets d'amélioration des services ;



## LES PERSPECTIVES

Le processus d'amélioration continue, sous-jacent de la démarche de modernisation, suppose d'explorer constamment les nouveaux chantiers d'amélioration de la démarche d'usagers en s'appuyant sur les résultats obtenus au cours des dernières années et de l'apport du département de modernisation dans le cadre du suivi des académies lauréates du concours d'accompagnement.

## 3.2

# DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### À RETENIR

→ Pour une école du futur qui assure la cohésion sociale, il importe que les acteurs de l'École se saisissent des opportunités du numérique dont l'intelligence artificielle pour accompagner et former à des usages éthique et responsable. Le dispositif Territoire Numérique Educatif - Démonstrateur (TNE-D) Guadeloupe est un levier de mise en œuvre de la stratégie du numérique pour l'éducation en particulier au regard des familles sur le volet parentalité.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ Au niveau national La stratégie du numérique pour l'éducation pour la période 2023-2027 vise à relever plusieurs défis :

1. Renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation, autour de projets pédagogiques mobilisant le numérique là où il est pertinent ;
2. Développer les compétences numériques des élèves, c'est-à-dire, d'abord, leur enseigner la citoyenneté numérique, en développant l'esprit critique et renforçant l'éducation aux médias et à l'information ; ensuite, leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées ; enfin, promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique
3. Fournir aux professeurs une offre claire mêlant outils et ressources numériques pour mettre davantage le numérique au service de la réussite des élèves ; encourager leur usage en proposant davantage de formations et d'accompagnement, afin que les enseignants puissent s'en saisir facilement et de manière la plus pertinente possible
4. Développer la robustesse, la sécurité, l'accessibilité, la qualité et l'écoresponsabilité des outils informatiques du ministère, pour simplifier le travail des agents et accroître ainsi la qualité du service rendu.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ Le renforcement des compétences numériques des élèves est aujourd'hui un impératif. Cela constitue avant tout un enjeu pour la vie démocratique, alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie de chacun, notamment pour s'informer.

Pour relever ces défis, l'académie s'appuie sur le dispositif Territoire Numérique Educatif- Démonstrateur (TNE-D). Notre académie fait partie des douze Territoires numériques éducatifs (TNE). Dispositif qui vise à accélérer le développement du Numérique pour répondre à deux ambitions : L'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale adapté aux besoins et aux contextes de notre territoire. Elle s'appuie sur un renforcement de la coopération avec les collectivités, par une gouvernance coordonnée avec la collectivité chef de file, la CANGT qui vise à valider le financement d'équipements et de ressources dans le cadre de projets pédagogiques numériques.

Ceux-ci doivent avoir un caractère prioritaire pour l'académie et ou innovant. D'autres partenaires tels Canopé, la Trousse à Projets, les EdTech, les associations sont mobilisés sur les quatre volets (Formation, Ressources, Equipement et e-Parentalité).

La Drane accompagne en lien avec Canopé, le CLEMI, la mission EDD sur les appels à projets académique comme par exemple « Des Studios-médias pour valoriser les éco-délégués » et « Web Radio, un parrain », ou s'appuie sur des événements en établissement sur des projets qui concernent les thématiques telles que : La citoyenneté

numérique, le développement de l'esprit critique et l'éducation aux médias et à l'information. Dans ces situations, la Drane impulse le développement des compétences numériques des élèves en s'appuyant sur les parcours thématiques du dispositif Pix, Pour favoriser la e-Éducation afin de faire évoluer les pratiques dans la classe.

En lien avec Canopé l'offre de formation nationale TNE permet aux enseignants de bénéficier de 69 ressources numériques gratuites adaptées. Concomitamment sont déployés par l'académie en lien avec l'EAFC et mise œuvre par la

Drane et son réseau de formateurs des actions de formation au et par le numérique. Une offre de parcours modulaires du PrAF Numérique 2023-2025 à l'adresse des enseignants et des personnels d'encadrement en cohérence avec les besoins exprimés soit par l'acquisition d'équipement soit par des besoins identifiés suite au parcours PIX+ Edu, soit dans le cadre d'un projet particulier et pour la nécessaire montée en compétence des personnels de l'éducation au bénéfice des élèves, de leurs familles et de la communauté pédagogique.

## LES PERSPECTIVES

Poursuivre le développement des compétences numériques professionnelles des personnels de l'éducation à travers le parcours PIX+ Edu

Continuer les actions de sensibilisation, de formation et d'expertise autour des enjeux de l'éthique et des usages de l'intelligence artificielle à travers :

- Un parcours hybride de formation académique
- Un parcours en auto formation Magistère Guadeloupe
- Des retours d'expériences s'appuyant sur la communauté IA Guadeloupe en Education
- Un séminaire « Enjeux et Usages de l'IA » en éducation » dédié aux cadres et formateurs aura lieu à la rentrée 2024

Mettre en œuvre le déploiement du dispositif Bien à l'école dans les écoles et collèges concernés.

Conduire l'expérimentation « MIA seconde »

Mettre en œuvre avec les corps d'inspection d'un groupe de travail « GT2IAGuadeloupe » pour expérimenter, développer et évaluer l'apport de l'IA sur les pratiques pédagogiques des enseignants et les apprentissages des élèves

Renforcer la Professionnalisation des acteurs de la DRANE

Dans le cadre du dispositif TNE :

- Poursuivre la stratégie d'accompagnement des EPLE TNE-D dans l'élaboration du volet numérique du projet d'établissement (Equipement, Formation, parentalité)
- Déployer le volet « parentalité » dans les territoires identifiés en s'appuyant sur la plateforme PIX parentalité numérique

Accompagner en lien avec les corps d'inspection le pool des enseignants expérimentateurs ELèa pour mettre en œuvre le numérique dans sa discipline au bénéfice des élèves

- Poursuivre le déploiement des usages l'ENT académique « NEO ».
- Effectuer des exercices de simulation du plan de continuité pédagogique afin de maintenir la dynamique de transformation des pratiques pédagogiques, et pour mieux anticiper les situations de fermeture exceptionnelle (complète ou partielle) des établissements.

A la rentrée 2024, la mise en place d'un nouvel écosystème de l'apprentissage à distance regroupant d'une part les plateformes M@gistère II locales, dédiées à la formation des enseignants, d'autre part les plateformes ÉLÉA locales, déjà en place, concernant l'apprentissage des élèves, et enfin la plateforme du Réseau des Concepteurs au service d'une communauté dédiée à la conception individuelle et collaborative de parcours d'apprentissages ainsi qu'à leur partage, devrait permettre de relancer les formations à distance vers des usages pérennes au quotidien. Cette redynamisation des formations hybrides et à distance ainsi que de la conception de parcours d'apprentissage et de formation devront être des axes de travail prioritaires des acteurs de la formation que sont L'EAFC et la DRANE.

## 3.3

# RAPPROCHER L'ÉCOLE DE L'ENTREPRISE

### À RETENIR

→ La relation Ecole-Entreprise se porte bien dans la région académique Guadeloupe (y compris à Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Nous ne rencontrons en effet pas de difficultés à organiser l'accueil des élèves en stages en entreprises quels que soient les publics [collégiens y compris SEGPA, enseignement professionnel (CAP, bac pro, SC et BTS) et 2nd GT). De plus, c'est avec une attention bienveillante que les entreprises répondent à nos sollicitations régulières portant sur la mise en œuvre des événements institutionnels (semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, semaine des lycées professionnels...) et les projets particuliers (Prix de l'entreprise, Mini-entreprises...)].

### AU NIVEAU NATIONAL

→ **C'est le Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle au sein de la Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle du Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique de la DGESCO qui anime les travaux des DRAFPIC.**

Il négocie les conventions nationales avec les entreprises, les fédérations les associations d'entreprises et les associations qui ont pour objet le développement de la relation Ecole-Entreprise.

Ces partenariats prennent des formes variées et se traduisent par des actions en direction des élèves, des familles, de la communauté éducative et des salariés en formation continue (interventions d'acteurs économiques et notamment d'entrepreneurs dans les établissements scolaires, visites d'entreprise, stages d'observation ou de formation en entreprise, organisation de salons, promotion des formations professionnelles et technologiques, etc.).

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ **C'est le DRAFPIC qui est en charge de l'animation de la relation Ecole-Entreprise dans notre région académique.**

D'autres services du rectorat contribuent au développement des partenariats : DRAIO, corps d'inspection (IEN-ET et IA-IPR), DRAREIC... Pour autant, l'essentiel de cette relation se vit dans les lycées et collèges à travers l'accueil des élèves en stages et les activités liées aux projets d'établissement (semaines et journées institutionnelles, salons organisés dans les établissements, interventions de professionnels, visites d'entreprises...).

Depuis la rentrée 2023, 15 Bureaux des Entreprises ont ouvert dans les lycées offrant de l'enseignement professionnel. Ils viennent renforcer l'action des DDFPT présents dans 20 lycées.

Il faut noter une intervention croissante des entreprises dans les écoles notamment en soutien logistique et financier dans le cadre d'opérations portant sur des sujets sociétaux tels que le développement durable.



# 3.4

## SE MOBILISER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### À RETENIR

- Le développement durable (DD) doit être, par essence, proactif et mobilisateur : il doit être pensé comme le développement humain sous contrainte environnementale.
- Pour faire face aux enjeux qui définissent l'avenir de notre archipel (défis environnementaux, urgence climatique, amélioration de la qualité de vie et développement du bien-être et du bien vivre ensemble), toutes les forces vives de l'École doivent se mobiliser à tous les niveaux. Des transformations sont nécessaires pour mener à bien cette prospective académique : transitions écologique, énergétique, démographique, industrielle, numérique, démocratique.
- Pour sa part, l'EDD doit donc accompagner la transition écologique (TE) de l'École, en favorisant l'accroissement des capacités de transformation de l'ensemble des usagers pour les confronter aux problèmes sociétaux de durabilité et les amener à trouver individuellement et collectivement des solutions. La continuité de actions positives, des améliorations ou des points changements doivent être envisagés.
- Des parcours éducatifs spécifiques sont à construire, et les personnels académiques devront développer de nouvelles compétences et habiletés.

#### **I. Une nécessaire transition pédagogique**

Dans le contexte éducatif, l'EDD doit tracer le parcours scolaire des élèves selon les 3 principes suivants : l'appropriation des enjeux de durabilité, l'analyse réflexive des conséquences de leurs décisions et de leurs actes dans le monde qui les entoure, et l'élaboration collective de solutions permettant de s'adapter aux contraintes environnementales et au changement climatique.

Pour cela, il convient de construire un environnement apprenant en s'appuyant sur les 4 piliers de l'EDD : la prise en compte de l'environnement, le développement de l'économie, le social, et la culture pour permettre de réduire les inégalités territoriales et assurer le bien-être des différents usagers. Ces domaines doivent s'inscrire dans le cadre des valeurs de la République et impliquent la mise en oeuvre de pédagogies de projets.

Comment réaliser cette « transition pédagogique » et construire une vision claire de ce que devraient être les citoyen-ne-es et les professionnel-le-s de demain ? Comment leur permettre d'appréhender les nouveaux problèmes du monde en mettant en place de stratégies d'adaptation, d'atténuation, ou de contournement ? De quelles compétences et connaissances auront-ils besoin ?

Pour réaliser cette transition pédagogique vers une société plus axée sur les enjeux de la transition écologique et énergétique, il est essentiel de mettre en place des programmes et des dispositifs d'éducation qui mettent l'accent sur le développement de compétences et de connaissances spécifiques.

#### **II. Le développement des compétences**

Pour mener à bien des projets EDD-TE dans l'académie, il importe de former les équipes pédagogiques à une base en sciences, en écologie et en environnement et gestion de projets en favorisant l'intervention d'experts et en les dotant de ressources pédagogiques pour des actions efficaces et efficientes.

La sensibilisation du public et la communication efficace sur les enjeux de la transition écologique sont également des éléments clés pour promouvoir le changement.

Le développement des compétences doit contribuer à créer une société plus résiliente et plus apte à relever les défis de la transition écologique.



## AU NIVEAU NATIONAL

- 4 domaines de compétences EDD pour la scolarité (MENJ)
- 8 mesures pour l'EDD (pour agir en citoyens responsables)
- Vademecum EDD
- Guide « Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées (juin 2023)
- 20 mesures pour la transition écologique à l'école
- Guide méthodologique création Aires éducatives
- Guide ODD avec ressources pédagogiques de l'ONU
- Plan Climat Biodiversité Transition Ecologique
- EDD-TE : attendus de fin de cycle 4
- EDD-TE : repères de progression
- Eduscol : Education au développement durable, ressources thématiques (Biodiversité, changement climatique, Océan et pôles, actions éducatives)
- Circulaire du 27 août 2019 : Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030
- Circulaire du 24 septembre 2020 : renforce l'EDD autour de 7 piliers : Agenda 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies
- Guides « Bâtir l'école »
- La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 - Loi Industrie verte

## DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

- Mission académique EDD et Site internet et messagerie EDD dédiés - SNU et Services civiques dédiés (ligne 11) - Ambassadeurs Sciences et EDD dans le 1er degré, Référents EDD au 2nd degré
- Comités de pilotages thématiques et feuilles de route (CNR-Education, Ecole Promotrice de la Santé, Sciences et société, Education au Développement Durable, GRAE1, LPRIG2, ...)
- CAESCE avec des déclinaisons en CESCE dans les 5 bassins éducatifs
- Labellisations E3D, Eco-école, Tara Océan, Aires éducatives, Développement de jardins en milieux scolaires
- Intégration de l'EDD dans tous les programmes et référentiels scolaires, les compétences des professeurs et des CPE avec focus sur le changement climatique et la préservation de notre biodiversité
- Liaisons EDD avec Campus des Métiers et des Qualifications, Cités éducatives, écoles engagées
- Partenariats Ecole – entreprises, institutionnels et associatifs, pour accompagner les équipes dans la mise en oeuvre de projets

### Notes

1 Groupement Régional des Aires éducatives piloté localement par l'OFB, composé de l'OFB (M. BARTHELAT), Représentant académique (Mme GIRARD), DEAL (Mme JUMINER), ARB-IG (M. GERARD) et le Parc National (M. BAJAZET) qui a organisé 3 Copil depuis janvier 2024

2 La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe, projet présidé par Mme GUSTAVE-dit DUFLO, co-porté par l'ARB-IG (Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe) et le LNHN (Musée National d'Histoire Naturelle)

## LES PERSPECTIVES

Rentrée 2024 :

Renforcer la Mission académique EDD avec un chargé de mission (ETP 0,5) pour accompagner les écoles et lycées dans le développement de jardins en milieux scolaires, un référent numérique (ETP 0,5) chargé d'animer le site EDD et intervenir auprès des établissements pour valoriser sous forme de capsules vidéo, photos les actions EDD-TE et les former à l'utilisation des 10 studios médias, 1 service civique EDD. Former et accompagner la chargée de mission Îles du Nord la coordonnatrice Sciences et EDD du 1er degré

Revoir la composition du Copil EDD : je propose d'intégrer la directrice de cabinet, DRAJES, les doyens des IEN, les directeurs des autres éducations transversales (DRAAC, Coordonnateur Risques Majeurs, DRANE, EPSa, DRAIO, CLEMI), IEN-Adjointe au DASEN, IA-IPR SVT, IEN Vie scolaire, CT EVS, CARDIE, Conseillère Technique Sport scolaire, les binômes Chefs d'établissement-IEN des bassins éducatifs.

Elaborer la feuille de route académique EDD-TE au regard des orientations nationales, du projet académique 2024-27, des feuilles de route du cabinet, des Copil des autres éducations transversales, et demander sa déclinaison au sein des CESCE et établissements scolaires sous forme de fiches projets numérique à proposer en ligne sur un espace collaboratif dédié en utilisant la plateforme RESANA

S'assurer de la nomination d'éco délégués dans toutes les classes du 2nd degré, d'ambassadeurs Sciences et EDD dans toutes les circonscriptions du 1er degré, et de référents EDD dans tous les établissements du 2nd degré Guadeloupe et Îles du Nord en proposant une date butoir des élections/nominations fin septembre avec les noms et coordonnées de nominations dans un fichier collaboratif en ligne avec le rectorat, actualisable automatiquement selon les pratiques utilisées pour la liste sympha ou le répertoire académique.

# 3.5

## CRÉER LES CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### À RETENIR

- La transmission des valeurs de la République est étroitement corrélée, comme mission première de l'École de la République (art. L111-1 du CE) dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, et du parcours citoyen des élèves à la construction d'une citoyenneté libre, éclairée, responsable mais aussi active et engagée.
- En ce sens l'enseignement moral et civique dispense de manière centrale ces principes et valeurs, bien commun des citoyennes et des citoyens dans la vie démocratique de la République, mais en lien étroit et explicite avec les différentes Éducatives, relevant souvent de thèmes de société actuels et sensibles, comme l'EMI ou l'EDD. L'EMC accorde notamment avec les nouveaux programmes – mis en œuvre progressivement cette année 2024-2025 dans les classes de CP, CM1, 5e, 2nde, 1ère année de CAP,- tant dans le contenu des apprentissages que dans les méthodes employées une place essentielle à l'engagement avec notamment la mise en place obligatoire d'actions éducatives associées en cycle 4 (projet, concours...) accompagnées par les professeurs et personnels d'éducation dans des démarches de pédagogie de projet.
- L'engagement des élèves au regard de ces valeurs peut aussi s'exprimer à travers la démocratie scolaire via les instances dédiées, ou par des dispositifs particuliers catalysant l'engagement comme les classes engagées, les classes Défense, les cadets déjà à l'œuvre et ancrés dans l'académie.
- Accompagner efficacement l'engagement des élèves sur le champ des valeurs communes dans ces différentes dimensions, des plus quotidiennes aux plus spécifiques nécessite formation des personnels, communication, impulsion et .... engagement de la communauté éducative tout entière.

### AU NIVEAU NATIONAL

#### → 1) Engagement et VDR : centralité de l'EMC et des différentes Éducatives

Les nouveaux programmes d'Enseignement Moral et Civique (EMC) publiés au BO du 13 juin 2024 ont été intégralement refondus du cours préparatoire à la classe terminale des voies GT et Pro ainsi que pour le CAP avec pour objectif premier « de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté » avec notamment « l'engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire »

#### → 2) Engagement et VDR dans le cadre quotidien de la démocratie scolaire et des actions éducatives en école et établissement

La démocratie scolaire permet de développer la citoyenneté des élèves par l'échange et leur participation à la vie et aux décisions de leur établissement avec des instances

représentatives et favoriser l'engagement des élèves dans la mobilisation des valeurs partagées et du principe démocratique.

#### → 3) Engagement et VDR : le levier des dispositifs spécifiques les favorisant.

- Classes engagées et SNU
- Classes de Défense et de sécurité globale
- Cadet de la Défense, cadet de la République, cadets de la Gendarmerie

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ **Dossiers partagés** : outre les VDR-L et l'EAVR, l'articulation de l'engagement à la transmission des valeurs de la République rejoint une large palette de dossiers transversaux portés par leurs pilotes respectifs : le trinôme académique et le SNU, la vie scolaire (CT-EVS, IA-IPR EVS), la mémoire et la citoyenneté. Les différentes Éducatives (les référents EDD, EAS, EMI...) sont également concernées.

### → EMC

Une présentation des programmes d'EMC et de leur spécificité a été réalisée par l'IGESR pour tous les enseignants d'HG et de LHG du secondaire.

### → EAVR

La déclinaison académique de la formation nationale de tous les personnels au VDR et à la laïcité inclut – dans le cadre du cahier des charges national afférent – une partie sur la manière de faire vivre les valeurs de la République par les actions éducatives et l'engagement des élèves.

### → Engagement dans le quotidien des unités éducatives et démocratie scolaire.

Dans le cadre de la formation des élèves élus au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) la question relative au respect des valeurs de la République a été abordée lors des deux séminaires de cohésion (au 1er et au 2nd trimestre).

### → Concours et actions scolaires sont notamment coordonnés par la référente Mémoire et Citoyenneté, la DIVISAC et la DAAC

→ **Les actions éducatives** relatives aux VDR et engageant les élèves notamment sur les temps dédiés sont nombreuses mais trop peu identifiées, valorisées car peu de remontés faisant suite aux appels en ce sens.

→ **Trois classes « Défense et Sécurité globale » ont mené des actions spécifiques d'engagement** connexes avec les VDR avec leurs élèves (aux collèges Mar-yse Condé et Nestor De Kermadec, au LGT Baimbridge)

→ **Les stages volontaires jeunes cadets RSMA** (de Préparation Militaire Préparatoire du service militaire adapté) ont eu lieu sur plusieurs sessions. Les cadets de la République et de la Gendarmerie portent l'engagement de jeunes dans l'académie.

## LES PERSPECTIVES

### Formation, EMC et action éducatives

- Formaliser des points de concertation réguliers au regard de la portée de l'articulation de l'engagement aux valeurs de la République sur plusieurs champs, peut être via l'EAVR qui inclut plusieurs des pilotes concernés.
- Renforcer la communication sur les dispositifs d'engagement (classes engagées ...) et les appels à projet afférents.
- Sont adossée au PRAF HG et LHG pour l'année prochaines des formations sur les nouveaux programmes de l'EMC => à étendre au premier degré et articuler à la dimension engagement.
- Proposer des formations d'initiatives locales sur le principe d'engagement, les démarche de projet pédagogique et de pédagogie de projet dans une approche transdisciplinaire sur demande des EPLE pour accompagner les actions éducatives sur le terrain.
- Renforcer l'information, l'accompagnement par les corps d'inspection ou les conseillers pédagogiques, la valorisation et la modélisation / mutualisation des actions menées par leur identification / remontée fréquente et systématique.

### Engagement et démocratie scolaire

- Élever le taux de candidature et de participation aux élections des CVL et CVC ; généraliser les CVE.
- Généraliser des modalités de responsabilisation des élèves dans des actions de sensibilisation / médiation entre pairs sur les VDR et la laïcité.
- Élargir la participation des élèves aux cérémonies mémorielles (11 novembre, 8 mai ...) et élargir les remises de drapeaux avec le Souvenir Français.
- Développer les actions d'engagement solidaire intergénérationnelles.
- Accompagner les jeunes dans le futur conseil de jeunes de la laïcité en lien avec l'EAVR et la CT-EVS.

# 3.6

## JEUNESSE : SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

### À RETENIR

→ Déploiement du SNU sur le temps scolaire en 2024 et poursuite des CLE au second semestre 2025.

Communication auprès des élèves et des familles par et au sein des établissements à poursuivre afin de démocratiser cette politique publique.

- Poursuite de la collaboration entre les différents services du Rectorat sur la mise en œuvre :
- Service achat et marchés publics pour l'élaboration, la publication et le suivi d'exécution des marchés ;
  - Service juridique : afin de sécuriser les procédures et notamment les conventions de mise à disposition ;
  - Avec les IA- IPR, DASEN et avec les chefs d'établissement notamment sur les CLE.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ Dotation 76 millions d'euros en 2024 pour un accueil de 80 000 jeunes en séjour de cohésion du SNU. Coût des séjours : 1 400 euros par jeune dans l'hexagone et outre-mer 2300 euros. Depuis le début la mise en œuvre du dispositif en 2019, 140 000 jeunes ont participé à un séjour de cohésion. 96% des participants sont satisfaits.

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ En procédant à un recensement de l'offre sur le terrain afin de constituer un réseau composé de partenaires institutionnels et notamment des collectivités territoriales, associatifs et des structures d'hébergements

→ En développant une stratégie de communication et de médiatisation, en vue de démocratiser cette politique publique auprès des jeunes et des familles avec la participation du réseau information jeunesse, de la mission locale et des établissements scolaires.

→ En élaborant et en assurant le suivi administratif et financier des marchés publics ainsi que l'exécution des dépenses, dans le respect du code de la commande publique et de l'enveloppe budgétaire allouée avec la collaboration du service achat et marchés publics ;

→ En effectuant des campagnes de recrutement, auprès du personnel du rectorat et en passant par la mobilisation des agents de la DRAJES afin de communiquer auprès des organismes de formation en animation, jeunesse et sport

sur les postes à pourvoir.

→ Enfin, en concevant un tableau de pilotage des actions/ permettant de suivre leurs exécutions/ et de dresser un bilan en fin du séjour en guise de retour d'expérience.

→ En 2024, la nouveauté : 2 modalités de réalisation des séjours :

- En inscription à titre individuel des volontaires
- En inscription dans le cadre du label classes et lycées engagés (CLE) comprenant : un séjour de cohésion du SNU sur le temps scolaire ; un projet pédagogique avant, pendant et en après le séjour, s'inscrivant dans les actions éducatives quotidiennes des lycées.

→ 7 établissements labellisés sur le territoire en 2024 : Baimbridge, Nord Grande Terre, Gerty Archimède, Hyacinthe BASTARAU, Les Persévérants, Paul LACAVE, Berthène JUMINER







**LE SNU :  
POUR SOI,  
POUR LES AUTRES,  
POUR LA SOCIÉTÉ.**

Rejoignez votre équipe du  
Service national universel :  
[snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)



Contact DRAES  
[service.national@acguyanadeloupe.fr](mailto:service.national@acguyanadeloupe.fr)  
 0690 33 93 43

Retrouvez-nous sur  
 les réseaux sociaux ! #SNUjyvala



## LES PERSPECTIVES

Au niveau national : poursuite d'une montée en charge du dispositif avec une cible de 120 000 jeunes en 2025

5 séjours seront organisés au 1er semestre 2025 :

Cible : 75 jeunes par séjour, afin de pérenniser le centre SNU de Terre-de-Bas

2 séjours CLE

Du 3 au 14 février

Du 17 au 28 mars

Pour 2025, 7 établissements labellisés :

- Paul LACAVE, Berthène JUMINER, Augustin ARRON, Gerty ARCHIMEDE, LPO Blanchet, Félix PROTO, Faustin FLERET

3 séjours HTS

Du 22 avril au 2 mai 2025

Du 16 au 27 juin 2025

Du 4 au 15 juillet 2025

# 3.7

## JEUNESSE : LE SPORT À L'ÉCOLE

### À RETENIR

→ En Guadeloupe, comme en France hexagonale, les différents dispositifs de continuité éducative sportives ont été mis en œuvre par les services du Rectorat (DAASEN, IA-IPR d'EPS et DRAJES) avec les acteurs sportifs afin de renforcer la place du sport à l'école et plus largement dans la société.

### LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS FAVORISANT LE SPORT ÉDUCATIF

#### → « Deux heures de sport en plus au collègue »

Ce dispositif est mis en œuvre hors temps scolaire en direction de tous les collégiens volontaires, dans des établissements pilotes, en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) et du sport scolaire (UNSS).

Il s'adresse à tous les collégiens volontaires et vise en priorité les jeunes les plus éloignés des pratiques sportives. Lancé à titre expérimental dès le mois d'octobre 2022, il porte sur des séances de 2 heures hebdomadaires gratuites pour des groupes de 20 collégiens.

Cette année, nous sommes passés de 4 à 14 collèges volontaires répartis sur tout le territoire (soit 25% des collèges). Le repérage des enfants et la dynamique des groupes se fait par les enseignants d'EPS. Les résultats permettent de mesurer :

- plus de 1000 élèves participants sur l'année,
- 20 clubs sportifs conventionnés (40 clubs intéressés),
- 300 séances de sport
- près de 20 conventions signées avec des clubs.

Concernant les critères du choix des clubs, l'esprit n'est pas d'avoir un apprentissage structuré de la discipline avec une recherche de progression, mais de créer une animation et mettre les jeunes en activité afin de lutter contre la sédentarité. L'aspect sécuritaire des prestataires est important (carte professionnelle, assurance).

Pour la partie financement, la partenariat avec le département est à souligner pour favoriser les déplacements :

- Ministère des Sports JOP. 100 € / 2 heures, cycles de 6 séances (EC 185 k€)
- des crédits coordination (PACTE innovation) 1250 €
- déplacements transport en commun si besoin (Conseil Départemental 10 k€ en 2024)

- projet de complément de dotation matérielle pour les clubs

#### → « Aisance Aquatique (AAQ) » et « J'apprends à Nager (JAN) »

Inscrit dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique. Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité.

L'« aisance aquatique » s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans, sous forme de stages d'apprentissage à l'eau, pendant le temps scolaire, les « classes bleues » mais aussi dans le temps périscolaire et extrascolaire les « Stages bleus ». Depuis 2020, 2022 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

« J'apprends à nager » est un programme spécifique pour les 6-12 ans par le biais de stages d'apprentissage de la natation qui se déroulent sur les temps péri ou extra scolaires. Depuis 2020, cette action a touché 1690 enfants.

Le financement s'effectue via l'Agence nationale du sport, complétés par des crédits déconcentrés (BOP 219). Depuis 2020 ces deux dispositifs ont été financés à hauteur de 251 2023 euros.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Aisance aquatique, un travail partenarial est conduit avec le réseau de l'enseignement primaire (CPD EPS, CPC, Ecoles / opérateurs : piscines et clubs) et des conventions avec des centres de loisirs sont mises en œuvre.

Le principal frein pour l'apprentissage de la natation reste les équipements. En Guadeloupe sur 14 piscines répertoriées, seules 5 fonctionnent dans de bonnes conditions.

#### → « Savoir rouler à vélo (SRAV) »

Le programme "Savoir Rouler à Vélo" est une initiative nationale interministérielle au bénéfice des enfants de 6 à 11

ans, pilotée par le Ministère des Sports, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'intérieur ; le Ministère des Transport et avec la délégation à la Sécurité Routière. L'objectif de ce programme est de favoriser l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée.

A travers une formation de 10 heures réparties en 3 blocs, encadrée par des professionnels, les enfants apprennent à maîtriser les fondamentaux du vélo, découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, circuler en autonomie sur la voie publique.

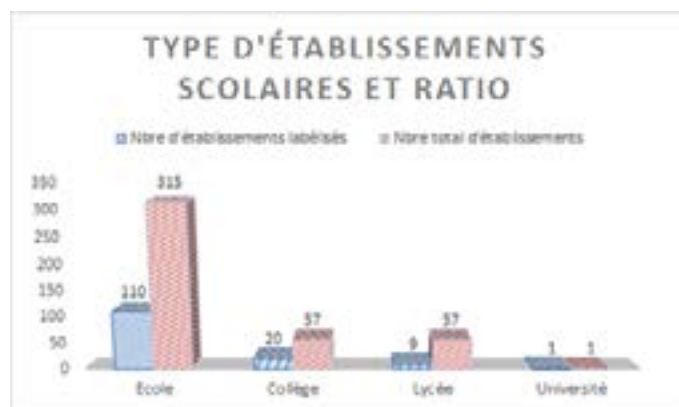
En Guadeloupe, à ce jour les chiffres sont les suivants :

- 1 873 attestations délivrées,
- 806 en 2023
- 4 256 enfants ont été enregistrés (blocs 1, 2 et 3)
- 10 agents collectivités + 34 enseignants formés
- Un financement par la DRAJES entre 14 et 23 k€/an



### → « Le label « Génération 2024 »

Cette Labellisation concerne les établissements scolaires du primaire à l'université qui s'engagent dans une démarche de valorisation des activités sportives autour de l'olympisme et/ou des actions permettant le rapprochement entre le sport fédéral et les activités physiques de l'école. A ce jour, 140 établissements labellisés depuis 2018, ce qui représente 30 communes sur le territoire.



Ces établissements mettent en place différentes activités pour favoriser la pratique sportive et les valeurs de l'olympisme, comme des rencontres sportives organisées par l'USEP et l'UNSS pendant différents événements : JOP, SOP et JNSS, mini olympiades, rencontre avec des sportifs (Enzo Lefort, Emeline N Dongue, Pierre Ambroise Bosse-Alexandre Cassin, Alexandre CASSIN)

### → Ma classe aux Jeux

Le programme de billetterie scolaire pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024, formalisé par un appel à projet intitulé Ma Classe Aux jeux a rencontré un vif succès.

Quelques chiffres:

- 355 élèves du CM1 à la Terminale (sur un total de 800 jeunes ultramarins) auxquels viennent s'ajouter 30 jeunes issus d'établissements spécialisés ;
- 17 groupes établissements mobilisés (10 écoles, 4 collèges, 1 lycée, 2 Centres médicaux sociaux) ;
- 1 540 billets distribués pour participer à 4 sessions des Jeux Paralympiques (para-athlétisme au Stade de France, para-haltérophilie à la Chapelle, para-tennis à Roland Garros, para-canoë au stade nautique de Vaires-sur-Marne, para-équitation au château de Versailles, Boccia à l'Aréna, para-tir à l'arc aux Invalides...);
- 12 communes concernées (Lamentin, Pointe à Pitre, Basse Terre, Capesterre Belle Eau, Gourbeyre, Le Moule, Morne à l'Eau, Petit-Bourg, Trois-Rivières, la collectivité de Saint-Martin, Sainte Rose et Saint Claude)
- des sorties éducatives et culturelles sur Paris (musées, visites de sites emblématiques à Paris, sorties pédagogiques...) pour compléter un séjour riche en expériences pour de nombreux jeunes qui n'ont jamais pris l'avion ;
- un budget de 727 600 € au titre du Fond d'échange à but éducatif, Culturel et Sportif (FEBECS).

### → Les autres dispositifs pour le sport à l'école piloté au sein du Rectorat

A noter que plusieurs dispositifs favorisant le sport à l'école, l'accessibilité au sport de haut niveau et l'insertion professionnelle par le sport sont pilotés au sein du Rectorat par l'IA IPR EPS :

- 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes APQ30
- Les sections Sportives Scolaires SSS
- Les classes Sport-Études
- La scolarisation des Espoirs et SHN. : schéma territorial d'accès à la haute performance sportive
- La mention complémentaire AG2S
- Le projet de formation bi-qualifiante



# 3.8

## FAVORISER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

### À RETENIR

→ Le positionnement géostratégique inédit de l'académie est un promontoire international d'exception pour l'Europe et gagnerait à se renforcer davantage par une ingénierie de levée de financements tous azimuts, un réseau partenarial multi-réseaux et plurisectoriel fort et une dynamique d'ouverture audacieuse autour d'une « écurie » de projets innovants et expérimentaux.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ L'ouverture européenne et internationale, doit pouvoir s'appuyer sur le renforcement au niveau national de :

- L'attractivité du système éducatif français européen par des projets de mobilité innovants et règlementairement simplifiés
- Sécuriser et mieux adapter les sources de financements, moteur des mobilités
- Renforcer les synergies interacadémiques pour mutualiser les leviers d'actions et amplifier les retombées en « changeant d'échelle » notamment pour les projets de mobilités vers des pays-continentaux (Afrique, Amériques, Asie...)

### DÉCLINAISON DANS L'ACADÉMIE

→ Entre 2022 et 2024, les efforts se sont concentrés et devraient se poursuivre sur :

- La modernisation des procédures et un partenariat rénové avec les collectivités, les socio-professionnels, avec notamment les enseignants (ERAEI) ;
- L'intensification des mobilités scolaires vers la Caraïbe ;
- Le renforcement de l'axe formation pour un meilleur accès aux programmes d'ERASMUS+ ;
- L'ouverture d'axes de coopération avec l'international : l'Afrique francophone (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin), les Etats-Unis ;
- Promouvoir la visibilité de l'action académique en faveur de l'Europe et de l'international ;

→ Afin de renforcer l'attractivité européenne et internationale de l'académie et de l'international pour les enseignants et les élèves, on envisage de :

- Lancer une campagne de promotion internationale de l'académie autour de ses atouts de RUP française d'Europe au sein de la caraïbe, au carrefour des Amériques et de l'Afrique (en ciblant prioritairement les territoires avec lesquels une coopération est amorcée).
- Optimiser les mobilités via les programmes d'échanges de type CODOFIL, Jules Verne... (diversifier les partenariats au-

jourd'hui uniquement avec la Louisiane)

- Apporter un soin particulier à l'accueil des ALVE (assistants de langues vivante étrangère) : renforcer la coordination autour de leurs conditions d'accueil, de suivi au sein de l'académie, d'animation du réseau de ALVE.
- Renforcer les temps de formation pour l'accès aux programmes ERASMUS+ et des plateformes e-twinning...
- Poursuivre l'ouverture internationale dans l'espace francophone (Afrique et Amérique du Nord) afin que la langue ne soit plus un frein à l'ouverture internationale

→ Renforcer la gouvernance partenariale autour du financement des mobilités européennes et internationales : Consolider et élargir le cadre du GUMA et de conventions partenariales dédiées :

- Inviter les Collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barth à participer au financement des mobilités scolaires des établissements de leur territoire à l'instar de la Région Guadeloupe
- Impliquer l'OCCE (1er degré) afin qu'il joue pleinement son rôle de gestionnaire, de pré-financeur de subventions ERASMUS et d'accompagnateur à l'organisation logistique des mobilités des équipes du 1er degré souvent démunies.
- Ouvrir la question des mobilités européennes et internationale :
- Aux acteurs privés dans le cadre de partenariat de mécénat auprès des entreprises ou groupes d'entreprises, Fondations engagés dans des objectifs de RSE (responsabilité sociale et environnementale) : exemple pérennisation de la convention-cadre signée le 07 décembre 2023 entre le Rectorat de la Fondation d'entreprise C-E. Blandin
- Aux chambres consulaires selon les thématiques de mobilités professionnalisantes (notamment la CCI pour les mobilités de stages professionnels dans le domaine du commerce et de l'industrie...)
- Aux associations et réseaux d'acteurs afin de : positionner l'engagement citoyen des jeunes au cœur de la dynamique de réflexion et de conception des outils locaux de promotion de la mobilité européenne et internationale (appels à projets, bourses, projets de coopération expérimentaux...). Par ailleurs, les associations sont en capacité de mobiliser de nombreux financements auxquels les institutions ne



sont pas éligibles.

→ Développer et pérenniser une veille en recherche de financement et une ingénierie de mise en synergie de financement pour des projets de coopération éducatives structurants (ex : plate-forme numérique d'aide au montage de dossiers de demande de financements, suivi en ligne, en temps réel des dossiers).

→ Renforcer et rendre plus accessible l'information et la formation relative à l'ouverture européenne et internationale de l'académie via les réseaux sociaux, canaux de communication direct entre le rectorat et les bénéficiaires ultimes (les élèves, les enseignants, les établissements).



## LES PERSPECTIVES

La poursuite de la dynamique des appels à projets partenariaux et de l'ingénierie de recherche et de mise en synergie des financements et des expertises en faveur de la mobilité scolaire

La poursuite de la coopération avec la Caraïbe, l'Afrique francophone, les Etats-Unis et potentiellement à moyen terme avec l'Amérique latine, le Canada et l'Asie.





**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'ÉCOLE change la vie !

Dossier de rentrée 2024 - 2025